
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Neuvième séance – Mardi 13 septembre 2016, à 17 h 10

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h 10 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Laurence Corpataux, M. Alain de Kalbermatten, M^{me} Christina Kitsos et M. Souheil Sayegh.*

Assistent à la séance: *M. Guillaume Barazzone, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{me} Sandrine Salerno, M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre et mercredi 14 septembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, bonne rentrée parlementaire. Je tiens à vous informer qu'il est mis à votre disposition, sur les bancs ou sur la table, le rapport du Fonds énergie et climat – bilan 2014, pour celles et ceux que ça intéresse, et surtout le bilan intermédiaire du plan directeur communal (PDCom) avec les fiches des indicateurs; ce bilan se fait entre 2010 et 2015. Vous avez pu lire dans les journaux, notamment dans la *Tribune de Genève* de ce jour, le résumé de ce bilan intermédiaire, que je vous invite à consulter, parce qu'il contient de nombreuses données importantes qui nous permettront d'orienter notre politique pour le bien de nos concitoyens et concitoyennes.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez reçu une invitation datée du 1^{er} septembre à une table ronde organisée le 23 septembre sous l'égide de l'Union des villes genevoises sur le thème «Nouvelles technologies: comment les élus peuvent-ils intéresser et favoriser la participation des jeunes à la vie politique des Villes grâce à ces nouveaux outils?», avec la participation de plusieurs groupements de jeunes, notamment celle du parlement des jeunes genevois, et de plusieurs spécialistes de la question. Une collation est bien sûr servie, puisque cette table ronde a lieu à 12 h 15, au Palais Eynard. Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à vous inscrire. Je vous rappelle que cet événement est en marge de la Semaine de la démocratie, manifestation organisée par la Chancellerie d'Etat, en collaboration avec les communes genevoises, de nombreuses écoles et d'autres partenaires. Il y a d'autres événements dans lesquels la Ville de Genève est impliquée, notamment une plateforme sur le bénévolat dans le sport, ce vendredi en fin d'après-midi, à 17 h 30-18 h, à l'Abri, lieu culturel près de la Madeleine. Que ce soit le vendredi 23 septembre à midi ou ce vendredi 16 septembre, ou encore à d'autres occasions, nous nous réjouissons de vous accueillir. Merci.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je vous annonce les absences des magistrats, notamment de M. Guillaume Barazzone, présent aujourd'hui mais qui était excusé jusqu'à 18 h et qui sera absent demain; je suis ravi de vous voir avec une heure d'avance, Monsieur Barazzone.

Nous adressons nos sincères condoléances à notre collègue M^{me} Maria Pérez, dont le père est décédé au début de ce mois – toute notre sympathie, Maria.

Après la sortie du Conseil municipal du 3 septembre 2016, nous adressons nos vifs remerciements à M^{me} Marie-Christine Cabussat ainsi qu'à ses collaborateurs du Service du Conseil municipal pour l'excellente organisation de cette sortie. Nous adressons aussi nos remerciements aux autorités municipales de Moutier, notamment à M. Marcel Winistoerfer, maire, M^{me} Corinne Schwab, présidente du Conseil de Ville, M. Christian Vaquin, chancelier municipal, M^{me} Irma Hirschi, conseillère municipale, M. Marc Tobler, conseiller municipal et M^{me} Virginie Simonin, adjointe au chancelier. J'en profite pour les saluer, puisqu'on a découvert lors de notre visite qu'ils regardaient assidûment la retransmission des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève. Je ne sais pas jusqu'où ils s'en inspirent, mais je leur conseille de le faire de façon dissociée!

Le chef de groupe du Parti socialiste nous a annoncé des changements de titulaires dans les commissions: M^{me} Virginie Studemann et M^{me} Jannick Frigenti Empana échangent la commission des travaux et des constructions et la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, alors que M^{me} Christina Kitsos et M. Olivier Gurtner échangent la commission des finances et la commission des arts et de la culture.

Je vous annonce que MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier siègent dorénavant en tant que conseillers municipaux indépendants.

Au sujet des décisions de l'Association des communes genevoises (ACG), inscrites aux points 7 à 14 de notre ordre du jour, je vous rappelle que, conformément à notre règlement, il est pris acte de ces décisions, à moins qu'une résolution urgente ne soit déposée dans les quinze premières minutes de la séance pour exercer un droit d'opposition sur l'une d'entre elles.

Je vous annonce que la pétition P-320 du 29 avril 2014, concernant le projet de rénovation de Confédération Centre, renvoyée par le Conseil municipal au Conseil administratif le 8 juin 2016, a été retirée par les représentants des pétitionnaires. Ce message s'adresse donc au Conseil administratif, qui était chargé de prendre une décision ou de faire une proposition.

Le projet de délibération PRD-4, dont le rapport est inscrit au point 100 de notre ordre du jour, est également retiré.

Le 7 septembre, le bureau a transmis par messagerie à tous les conseillers municipaux le courrier de M. Jean-Alain Barth à M. Guillaume Barazzone, relatif à l'initiative populaire municipale IN-5, «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales», conformément à notre règlement et à la demande du signataire.

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) nous informe que ses collaborateurs seront présents dans les locaux de l'Hôtel de Ville, ici même, lors de nos séances des 27 et 28 septembre et des 22 et 23 novembre, pour nous conseiller ou nous aider dans l'installation des applications, sur téléphone ou sur PC.

(Remarques.) Je suis désolé, Messieurs Guex et Gauthier, il n'est pas prévu que vous preniez la parole lors des communications du bureau... Monsieur Gauthier, je vous écoute néanmoins.

M. Pierre Gauthier (HP). Merci, Monsieur le président. Chères et chers collègues, j'ai une déclaration solennelle à vous faire, et je la ferai rapidement...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Gauthier, je vous coupe. Vous pouvez vous rasseoir. *(Le président coupe le micro de M. Gauthier, qui continue à parler.)* Il ne s'agissait pas de faire un esclandre ici! Je vous écouterai volontiers après la levée de la séance pour que vous puissiez me faire part des propos que vous vouliez échanger avec cette assemblée. *(M. Gauthier continue de s'exprimer hors micro.)*

4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 8 juin 2011 de M^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes» (PRD-4 A)¹.

Rapport de M^{me} Maria Casares.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 13 septembre 2011. La commission s'est réunie les 23 février, 8 et 22 mars, 19 avril, 3 mai et 30 août 2012 ainsi que les 25 avril, 2 et 23 mai 2013 sous les présidences successives de M^{mes} Marie Chappuis et Nicole Valiquer Grecuccio. La rapporteuse tient à remercier M^{me} Sarah Maes pour ses excellentes notes de séances.

Note de la rapporteuse: plusieurs séances ont été réalisées pour examiner conjointement cette proposition et l'initiative IN-4. Les discussions et les questions ont été communes aux deux projets. Aucun rapport écrit n'a été rédigé pour l'initiative IN-4 et les notes de séances ne délimitaient pas les deux projets. La distinction entre les places d'apprentissage et les emplois jeunes n'étaient pas faciles à identifier.

Rappel du projet de délibération

Considérant:

- que le Mouvement citoyens genevois a proposé aux électeurs de la Ville de Genève des actions concrètes pour l'emploi des jeunes résidents;
- la précarisation alarmante d'une partie de la jeunesse de notre ville;
- que beaucoup de jeunes ne trouvent pas de places d'apprentissage pour diverses raisons, alors qu'un apprentissage permet d'obtenir un certificat de capacité et de trouver un travail autre que ceux de livreur de pizzas et de nettoyeur de voiture ou qu'un emploi précaire chez McDonald's;
- qu'une formation professionnelle en entreprise, avec un vrai patron, permet de comprendre comment fonctionne le monde du travail ainsi que ses exigences;
- que parfois des jeunes ont un parcours chaotique sur le plan scolaire, ce qui les handicape pour trouver une place d'apprentissage car souvent il y a une sévère sélection pour être éligible à un poste d'apprenti;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développé, 801.

Projet de délibération: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes

- que dans notre société de consommation effrénée ceux qui sont laissés sur la touche peuvent être amenés à «faire des conneries» pour financer leurs besoins vitaux;
- qu'être apprenti c'est avoir un statut social qui évite la marginalisation et la perte de confiance en soi;
- que beaucoup de jeunes ont peu ou pas d'expérience professionnelle, ce qui les handicape grandement pour leur carrière professionnelle future;
- que la nouvelle loi sur le chômage pénalise les jeunes et que le Canton ou la Ville délaissent les jeunes qui sont livrés à eux-mêmes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de onze de ses membres,

décide:

Article premier. – Un crédit de fonctionnement de 7 500 000 francs (dont les trois quarts seront provisionnés sur les trois prochains exercices budgétaires) est ouvert au Conseil administratif en vue de soutenir financièrement durant quatre ans la création de 250 «Places d'apprentissage en emploi aidé», selon les dispositions prévues à l'article 3 de la présente délibération. Une ligne budgétaire spécifique est inscrite au budget de fonctionnement de chaque exercice.

Art. 2. – Un crédit de fonctionnement de 6 750 000 francs est ouvert au Conseil administratif en vue de soutenir financièrement 250 «Places de travail première embauche en emploi aidé», selon les dispositions prévues à l'article 4 de la présente délibération. Une ligne budgétaire spécifique est inscrite au budget de fonctionnement lors de chaque exercice budgétaire.

Art. 3. – Les emplois aidés «Place d'apprentissage» couvrent la durée d'un contrat d'apprentissage d'une durée maximale de quatre ans et ils sont notamment contrôlés par les autorités compétentes communales, cantonales et fédérales. Le montant maximal de la subvention est de 50% de la masse salariale de l'apprenti telle qu'elle est définie par les usages de la profession ou les conventions collectives de travail de chaque branche économique.

Art. 4. – Les emplois aidés «Première embauche» couvrent la durée d'un contrat privé au sens de l'article 319 du Code des obligations et suivant d'une durée maximale d'une année. Le montant maximal de la subvention est de 50% de la masse salariale de l'employé telle qu'elle est définie par les usages de la profession ou les conventions collectives de travail de chaque branche économique.

Les contrats de «Première embauche» sont réservés prioritairement à ceux qui six mois après l'obtention d'un certificat fédéral de capacité n'ont pas trouvé d'emploi convenable, ceux qui sont de retour du service militaire et qui sont sans travail et ceux qui six mois après avoir obtenu un Master de l'Université de Genève ou un titre équivalent d'une haute école genevoise n'ont pas trouvé un emploi convenable.

Ceux qui ont bénéficié d'une place d'apprentissage en emploi aidé telle qu'elle est mentionnée à l'article premier ne peuvent pas bénéficier d'un contrat de première embauche auprès du même employeur.

Art. 5. – Les ayants droit des emplois aidés sont, d'une part, tous jeunes âgés entre 15 et 25 ans domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève et dont eux-mêmes ou leurs responsables légaux sont contribuables sur la Ville de Genève, et, d'autre part, les employeurs privés contribuables en Ville de Genève, prioritairement les PME, les artisans ou les professions libérales, inscrites au Registre du commerce, à jour sur les plans fiscaux et dont les charges sociales sont régulièrement payées et qui n'ont pas subi de condamnation pour infraction à la loi sur l'assurance vieillesse et survivants ou la loi fédérale sur les étrangers; seuls les employeurs n'ayant pas procédé à des licenciements économiques ou abusifs dans les trois ans précédant la signature du contrat d'apprentissage ou de travail privé «Première embauche» sont éligibles aux présentes mesures.

Ces aides de la Ville de Genève ne sont pas cumulables avec d'autres prestations en faveur de l'emploi ou de l'aide sociale de la Ville, du Canton ou de la Confédération, ni d'organismes privés ou sociaux tels que l'Hospice général.

Art. 6. – Le Conseil administratif établit un rapport annuel sur l'application des mesures définies aux articles premier et suivants de la présente délibération et il le fournit au Conseil municipal.

Art. 7. – Le Conseil municipal, notamment par l'intermédiaire de la commission des finances, est autorisé, en tout temps, à demander un rapport au Contrôle financier de la Ville de Genève ou de tout autre organe mandaté par elle.

Art. 8. – Il sera pourvu à la dépense prévue aux articles premier et 2 par l'affectation d'une partie du boni 2010 de la Ville de Genève, lequel s'élève à 81 100 000 francs.

Séance du 23 février 2012

Audition de M. Daniel Sormani, motionnaire

La présidente explique que ce projet de délibération est cohérent avec l'initiative IN-4 sur les places d'apprentissage du Conseil administratif.

M. Sormanni confirme le lien entre la présente proposition et l'IN-4. L'idée de ce projet de délibération se situe entre deux axes: les places d'apprentissage pour les jeunes et les premiers emplois des jeunes. Il est en effet difficile pour les jeunes de trouver un apprentissage et un premier emploi, comme le confirme toutes sortes d'études, même universitaires. L'idée est de donner un coup de pouce pour faciliter leur entrée dans le monde du travail, même avec un contrat à durée déterminée. Il s'agit de subventionner à l'employeur une partie du salaire, pour le premier emploi et pour l'apprentissage. Les problématiques sont différentes pour l'apprentissage. Il y a l'intérêt de développer au mieux les places d'apprentissage.

L'idée est trouver le meilleur encadrement pour les jeunes dans les entreprises. De plus, pour des petites structures, c'est plus difficile et elles renoncent donc à former. Il s'agirait de subventionner 250 places d'apprentissage et 250 emplois. Pour financer ce projet, une ligne budgétaire supplémentaire serait possible mais trop chère et trop compliquée. Il y a également le fonds chômage, qui est sous-utilisé. Il reste aujourd'hui plus de 9 millions, et une partie pourrait être utilisée pour financer ce projet.

Questions

Une commissaire trouve que le projet de délibération est très axé sur les jeunes et elle se pose la question des personnes qui ont passé la quarantaine et qui ne trouvent pas de travail. C'est dramatique pour ces personnes aussi.

M. Sormanni pense qu'il n'est pas possible de tout faire. Il s'agit d'un petit coup de pouce, car le démarrage dans la vie est très important. Il est essentiel de trouver une formation, la terminer et trouver un travail. Pour d'autres âges, c'est difficile aussi, mais il existe le chômage, les mesures cantonales.

Une autre commissaire a beaucoup d'intérêt pour le projet de délibération. Tout le monde est très sensible à cette question, aussi en Europe. Elle demande néanmoins d'où sortent les chiffres avancés par le projet de délibération.

M. Sormanni estime que la plupart des places d'apprentissage sont dans l'économie privée. Il s'agit d'aider les petites entreprises qui ne peuvent pas former car elles sont trop petites. Le but n'est pas d'offrir à ces structures une main-d'œuvre bon marché, mais bien de proposer un encadrement, une vraie formation. C'est une aide financière à travers la prise en charge d'une partie du salaire. Les chiffres sont calculés à partir du salaire moyen, divisé par deux. C'est une estimation, qui peut être affinée.

Une commissaire pense que ce projet de délibération s'inscrit dans les mêmes objectifs que l'initiative socialiste. Sur la question du financement, l'idée du fonds chômage est judicieuse, mais elle rappelle que ce fonds est prévu pour

financer des associations qui font des démarches de réinsertion. Ce ne serait donc pas dans la même optique.

M. Sormani estime que le fonds chômage soutient surtout l'économie sociale et solidaire et fonctionne peu pour aider des individus chômeurs. Le fonds est partiellement utilisé, il reste 9 millions en fin d'année alors qu'il est interdit de thésauriser. La question se pose du réaménagement du fonds ou de la baisse de la subvention. Des mesures sont indispensables aujourd'hui pour aider à créer des places d'apprentissages et des premiers emplois. Même si ces emplois ne durent pas, c'est déjà une première expérience et, pendant une période, de petites structures pourraient être aidées.

Séance du 8 mars 2012

Audition de M. Grégoire Evéquo, directeur général de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

M. Evéquo explique la position du département par rapport à l'initiative et tout ce qui vise à renforcer l'apprentissage dual va dans le bon sens. Il faut soutenir toute volonté politique dans ce cadre. L'apprentissage est de manière générale dans une évolution positive dans le canton. Néanmoins, l'initiative elle-même pose problème, notamment autour de la question des critères pour former.

Il rappelle que la loi cantonale n'est qu'une loi d'application de la loi fédérale, qui reste la loi supérieure. La loi fédérale précise que toutes les entreprises ne peuvent pas être formatrices. Elles doivent remplir des conditions et celles-ci ne peuvent pas être posées par une commune.

Les autorisations de former dépendent de deux types de contrainte. Premièrement, celles liées à la formation du formateur qui doit avoir à son actif une formation de quarante heures dispensée par l'OFPC. Il existe une ordonnance pour chaque profession qui définit la qualification du formateur et les outils nécessaires aux entreprises pour engager des apprentis. Le Canton doit surveiller la qualité de la formation professionnelle pour vérifier que toutes les conditions sont réunies.

Une fois par année, un commissaire rend visite à l'entreprise et à l'apprenti pour vérifier que les conditions sont réunies. Pendant longtemps, il était difficile de trouver des commissaires. Aujourd'hui, 90 % des apprentis ont un commissaire. C'est un filet de sécurité qui permet des retours sur les conditions de travail des apprentis.

M. Evéquo déclare qu'il est problématique si les conditions et critères de formation ne sont pas les mêmes pour tous entre les différentes communes. Les mesures incitatives devraient concerner les entreprises qui ont déjà une autorisation, selon les prescriptions cantonales.

Questions

La présidente demande si la question financière est le frein principal à la décision des entreprises de former ou si c'est plutôt le temps; quarante heures lui semblent beaucoup pour une petite PME.

M. Evéquoz explique qu'un programme d'incitations financières avait été mis en place sur deux ans, pour voir si cela encourageait les entreprises à s'engager dans la formation. L'enquête a montré que c'est plutôt une question de temps et pas d'argent. Il existe un nouveau projet autour des jeunes en difficulté. Il s'agit d'un soutien des entreprises qui engagent en apprentissage des jeunes en difficulté, avec la présence d'un coach, qui prend en charge toutes les questions administratives; 50 entreprises ont été d'accord de former dans ces conditions. Les mesures incitatives doivent être liées davantage au temps et à la disponibilité.

Un commissaire demande quel est le secteur qui n'est pas en mesure d'accueillir des apprentis, s'il s'agit de petites structures, il souhaite savoir quel pourcentage représente ces entreprises sur l'ensemble des entreprises.

M. Evéquoz répond que le secteur des machines a perdu beaucoup d'emplois. Ce secteur forme les automaticiens et les polymécaniciens. Dans le domaine de l'industrie, les moyennes et grandes entreprises forment beaucoup. Une nouvelle formation existe dans le domaine des voitures: les mécatroniciens. La plupart des petits garages ne peuvent pas former ces apprentis et forment seulement des réparateurs.

Dans le secteur tertiaire, ce sont les grandes entreprises qui sont les plus réticentes à former, comme les multinationales, qui représentent à Genève 80 000 emplois. Le fait que ces entreprises ne travaillent qu'en anglais est sans doute un frein. Il y a eu donc l'idée de mettre en place des apprentissages bilingues.

Le secteur bancaire forme des apprentis, mais par rapport à ce que représente la place financière à Genève, ce n'est rien. De plus, les banques engagent des jeunes de 20 ans, qui ont déjà fait d'autres formations. Dans le secteur secondaire, il n'y a pas vraiment de problème, puisqu'il y a 1000 apprentis sur 5000 employés. Dans le secteur des services, c'est plus difficile.

Les commissaires sont désignés par les associations professionnelles. Il explique qu'il y a 450 nouveaux formateurs par année formés à l'OFPC. Ils peuvent se former en entreprise ou à distance.

Une commissaire aimerait avoir plus de détail sur le programme de coaching et sa spécificité. Elle aimerait avoir des informations sociologiques des jeunes en difficulté. Elle se demande également quel type de cadre il faudrait pour que l'expérience soit la plus positive possible.

M. Evéquoz explique que le programme de coaching existe grâce à l'aide de la Confédération. Il concerne les jeunes en attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), diplôme d'apprentissage en deux ans, car certains jeunes n'arrivent pas à faire le certificat fédéral de capacité (CFC) en trois ans.

Les jeunes en difficulté ont des problèmes scolaires ou comportementaux qui les empêchent parfois d'être engagés en entreprise. Le niveau des CFC est très élevé, il y a l'étude d'une deuxième langue étrangère obligatoire, qui est une troisième pour certains. Le niveau de la formation en deux ans est moins élevé et ne ferme pas les portes car après une attestation, les jeunes peuvent entrer en deuxième année de CFC.

Dans le programme de coaching mis en place, les entreprises s'occupent uniquement de la formation et tout le travail administratif est fait par un coach extérieur. Ce travail administratif peut être très important pour ces jeunes, car ils ont des situations spécifiques, ils ont parfois besoin d'un répétiteur, ils ont des problèmes médicaux ou de dépendance. En général, un coach aide 15 entreprises. Il reste atteignable s'il y a le moindre problème et font le contact entre l'école, les enseignants et les parents. Ainsi, les entreprises ne sont sollicitées que pour la formation, ce pour quoi elles sont compétentes.

La présidente demande le coût de l'incitation financière dans le cadre du projet pilote.

M. Evéquoz explique qu'il s'agissait de 500 francs versés à la personne formatrice si l'apprenti obtenait son diplôme. Après enquête, il a été démontré que cette somme n'était pas incitative. Il pense que c'est plus une question d'engagement que d'argent.

Audition de M. Molnar et de M^{me} Weber, représentants de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

M^{me} Weber remercie la commission de les avoir invités pour donner leur point de vue sur l'initiative et le projet de délibération. Elle explique que la CGAS est très impliquée dans la formation. Le tripartisme est très important dans ce domaine. L'initiative du PS est vue d'un très bon œil car donne une visibilité des efforts de la Ville dans la formation des jeunes. La progression des places d'apprentissage est très importante. La CGAS est sensible à l'importance des places pour les jeunes en difficulté, car ils sont plus difficiles à encadrer.

Elle espère que l'initiative aboutira à une vraie discussion pour faciliter l'accès de tous les jeunes aux apprentissages. L'accès à l'apprentissage est effectivement de plus en plus difficile, en raison des exigences strictes des ordonnances. Les exigences scolaires également augmentent, ce qui laisse des jeunes sur le carreau.

L'appui à envisager pour ces jeunes est un meilleur suivi social, un renforcement de la formation, un appui au formateur au sein des entreprises. Il existe des mesures d'encouragement comme des primes pour les formateurs ou des possibilités de conseillers sociaux proposés par l'OFPC. Il faut faire plus avec l'OFPC dans ce sens.

En ce qui concerne le soutien financier, il est important de se poser la question de la forme. La CGAS n'est a priori pas favorable à des rabais fiscaux car cela créerait des distorsions au niveau cantonal. Le soutien financier est envisageable dans le sens où les entreprises devraient aider les formateurs, faciliter l'encadrement en collaboration avec l'OFPC.

La présidente demande si les entreprises jouent le jeu en matière de places d'apprentissage et si certains secteurs sont moins ouverts que d'autres.

M^{me} Weber répond positivement; en général, les entreprises jouent le jeu. Mais certaines ont des difficultés, de nombreuses questions à poser. L'OFPC est en discussion avec des partenaires sociaux et ont imaginé des mesures pour faciliter les contacts avec les entreprises. Certaines PME trouvent que la démarche est trop compliquée. Les entreprises multinationales, par exemple, ne jouent pas le jeu. La Commission interprofessionnelle de formation fait le même constat. Il est difficile pour le SIT d'avoir des contacts avec les multinationales car ces employés ne sont pas syndiqués. Dans la vente, les entreprises engagent des apprentis mais les traitent très mal. Par exemple, certains apprentis sont seuls dans la boutique.

Un commissaire demande si les apprentis sont syndiqués. M^{me} Weber explique que dans le domaine des chantiers, ils sont en partie syndiqués. Une séance d'information paritaire, c'est-à-dire par les employeurs et les syndicats, est donnée en troisième année d'apprentissage. Il serait sans doute utile de le faire en première année. Les jeunes sont sensibilisés aux syndicats.

Une commissaire explique que les personnes auditionnées auparavant ont dit que les aides financières n'étaient pas incitatives. M^{me} Weber répond que l'OFPC donnait 500 francs au formateur lorsque les apprentis ont eu leur diplôme, ce qui est un soutien symbolique. Elle pense que ce n'est effectivement pas incitatif.

Une commissaire demande s'il y a des difficultés rencontrées par rapport aux associations patronales dans la commission paritaire, s'il y a des points particuliers sur lesquels il y a des désaccords.

M. Molnar explique qu'il n'y a pas de divergences majeures avec les partenaires dans la commission. Les problèmes à régler sont les mêmes et les solutions sont parfois différentes. Les commissions paritaires et le système des pôles avec un système tripartite semblent remplir leur rôle. Pour être formateur, il faut se former. Pour un employeur, cela signifie un effort en temps, un effort intellectuel,

Projet de délibération: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes

une remise en question. Il s'agit de trois efforts qui mériteraient des incitations plus fermes que ce qui se fait aujourd'hui.

M^{me} Weber note que, comme employeur, la Ville est attentive à développer des places. Elle pourrait sans doute faire mieux. Ce serait bien que la Ville soit la vitrine des efforts faits dans le domaine. La Ville a des liens avec les classes transitoires au postobligatoire, comme le Service des classes d'accueil et d'insertion (SCAI). Chaque école professionnelle a des classes de transition. La Ville a des contacts avec les directions des établissements de classes transitoires pour essayer de trouver des jeunes qui répondraient aux conditions pour l'AFP.

Pour les jeunes apprentis en difficulté à la Ville, il faut un grand engagement et un suivi social individualisé, ce qui demande de l'aide. Des PME sont intéressées à prendre des apprentis qui ont des difficultés, mais elles risquent de se retrouver face à des besoins qui les dépassent.

Il y a beaucoup d'examens pour les futurs apprentis, comme l'EVACOM, ou d'autres formes d'examens payants. La CGAS est contre ces examens.

Les employeurs peuvent aujourd'hui demander un examen proposé par l'OFPC, pour des raisons d'efficacité et de rentabilité, pour mieux sélectionner les apprentis.

Pour encourager les entreprises, il faut une forme mixte d'appui aux formateurs, choisis au cas par cas.

M. Molnar explique que les commissaires sont des miliciens dont le rôle est de remplir une fonction donnée par l'Etat. Mais ce rôle est limité en raison du temps. Ils sont payés grâce à une indemnité forfaitaire. On ne peut pas leur demander la lune non plus. C'est un travail quotidien, car c'est en tout cas une heure par entreprise par jour. Le temps de déplacement est pris sur son temps de travail ou son temps libre. Dans la vente auparavant, il n'y avait pas 20% des visites à réaliser qui l'étaient, car il n'y avait pas assez de commissaires ni assez de temps. Grâce à la professionnalisation des commissaires, aujourd'hui 99% des visites sont remplies. Mais les commissaires donnent seulement vingt minutes par apprenti.

Il ajoute que les formateurs ne sont pas au courant de tous les détails et pourtant le travail administratif doit être fait. Les formateurs ont besoin d'aide pour cela. Les employeurs de la Ville, par exemple, mériteraient un coup de main pour faire le travail dans le temps imparti.

Un commissaire demande quelle forme d'appui au formateur serait pertinente.

M^{me} Weber répond qu'il faut voir les besoins des entreprises au cas par cas. Il faut se former, cela prend du temps. Certaines entreprises sont habituées et font

ça avec facilité. Mais d'autres ont besoin de ressources, d'appui administratif, de temps, d'appui externe. De bonnes pistes peuvent être menées avec l'OFPC. Il y a aussi des abus à mieux surveiller. Par exemples, certaines entreprises ont encore des autorisations de former alors que le formateur est parti. Certains jeunes sont mal ou pas encadrés, et sont considérés par les entreprises comme une main-d'œuvre bon marché.

M^{me} Weber pense que dans un avenir proche, la Ville devra penser à aider les associations. Le tissu associatif est énorme à Genève, et il y a de vraies poches d'emploi. Il faudra appuyer les associations dans le social pour former des apprentis.

De nouveaux métiers dans ce milieu sont à inventer, à définir. Une réflexion sur les emplois de solidarité est nécessaire, car le terme «emploi de solidarité» ne correspond pas à un vrai métier. Il faut nommer des métiers spécifiques et créer des formations pour ces emplois.

Séance du 22 mars 2012

Audition de M^{me} Dalcinda Garrido, directrice des ressources humaines à la Ville de Genève, et de M^{me} Anne Cifali, responsable développement et formation en remplacement de l'audition de la conseillère administrative Sandrine Salerno

M^{me} Cifali précise le nombre d'apprentis, entre 40 et 43, pour la rentrée scolaire 2002-2003. A ce moment-là, ils ont commencé à essayer de développer les places d'apprentissage, en travaillant avec Interface Entreprises. Les résultats ont été positifs, car à la rentrée 2010-2011 les apprentis ont été doublés. La stratégie était de développer et diversifier les filières de formation. A la rentrée 2011-2012, une légère baisse a été enregistrée, car certains services ont une nouvelle organisation et ils ont donc remis à plus tard l'engagement d'apprentis. Pour la prochaine rentrée, 32 engagements sont prévus, et ils pensent arriver à un effectif de 83 apprentis. Il peut y avoir des résiliations, ou certains n'ont pas le niveau et arrêtent.

Des fonctionnaires s'occupent d'encadrer les apprentis ainsi que des jobs d'été, pour lesquels ils ont mis en place un nouveau mode de recrutement des jobs d'été. L'inscription se fait en ligne. La période est de trois semaines de travail; il y a entre 150 et 170 jobs d'été. En 2010 il y a eu 167 engagements; en 2009 il y en a eu 177. La diminution entre 2009 et 2010 est due au fait que les salaires ont augmenté.

La Ville de Genève engage également des stagiaires, qui sont des personnes qui doivent faire un stage obligatoire dans le cadre de leur cursus. En 2011, il y a eu 154 stagiaires. Il y a également un nombre croissant de civilistes: en 2011, il y en a eu 109, et en 2010 102. Dans ce secteur, il y a eu une augmentation de

presque 300%. Parfois les filières ont tendance à privilégier les civilistes car ils sont déjà compétents.

En 2011, la Ville de Genève a offert 380 postes à des jeunes, toutes filières confondues, et ils ont l'intention de continuer à augmenter. Ils vont réfléchir à créer une plateforme pour que les jeunes puissent déposer leur dossier; peut-être que l'offre créerait la demande.

Une commissaire demande dans quels départements il y a eu une légère baisse pour les formations d'apprentis.

M^{me} Cifali répond qu'elle n'a pas les données exactes. De manière générale, on peut dire que dans tous les départements enregistrent une augmentation. Une année peut débuter avec 80 jeunes mais il peut y avoir des résiliations en cours de route.

Une commissaire demande s'il est possible d'avoir un complément d'informations sur le nombre d'apprentissages par domaine ou par département, et quels sont les moyens pour l'encadrement des apprentis.

M^{me} Cifali peut remettre un document sur le nombre d'apprentis depuis 2007, par rentrée scolaire, par département.

Pour former des apprentis, il y a des exigences fournies par l'OFPC et celles de l'ordonnance fédérale:

- un poste de travail aménagé;
- une personne compétente ayant un diplôme dans la profession avec un CFC ou formation équivalente.

Chaque fois qu'ils ont une nouvelle filière de formation, ils contactent l'office qui va dans le service pour délivrer une autorisation de former; à ce moment l'entreprise est habilitée (www.geneve.ch/ofpc). Le formateur doit suivre une formation qui s'appelle EduPro, d'une quarantaine d'heures.

Une commissaire demande combien de fonctionnaires possèdent le certificat de la formation EduPro à la Ville.

M^{me} Cifali répond que c'est obligatoire, ils doivent tous l'avoir; ils sont environ 50-60. C'est un investissement important, quarante heures sur une année, la formation est gratuite, et les personnes peuvent être libérées à cet effet.

Une commissaire demande s'il serait possible d'avoir les mêmes statistiques pour les stages et pour les emplois de solidarité, par service et domaine d'activité. Pour l'ensemble des apprentis formés par la Ville, elle demande s'il y a des personnes qui retrouvent un emploi à la Ville. Elle demande s'il y a une répartition par sexe.

M^{me} Garrido répond qu'ils peuvent fournir les statistiques, mais la taille des départements varie beaucoup. Il y a eu des modifications dans les chiffres des départements, donc il faut faire attention.

Une commissaire dit que suite à la dernière audition il était ressorti que la formation demandait une très grande disponibilité et de l'engagement. Elle demande comment la Ville peut faciliter l'engagement des formateurs. Pour les jeunes qui ont des difficultés, elle demande ce qu'ils peuvent faire. Elle demande s'ils prennent aussi des personnes en formation.

M^{me} Cifali dit qu'encadrer un apprenti est un investissement. La question dans l'article de l'Hebdo «faut-il inciter les entreprises à former ou financer la formation?» est bonne. Ils ne donnent pas seulement leur chance à ceux dont les notes sont bonnes, de plus en plus les étudiants ont des parcours en dents de scie.

Pour inciter les services, tout d'abord ils pratiquent le case management; dès qu'il y a un problème, ils regardent comment aborder la question. Depuis deux ans, ils donnent des bonus en bons cadeau aux jeunes et cette année un bonus de 500 francs à tous les formateurs, la Confédération a fait pareil. Ils ont commencé à développer les AFP en deux ans, pour que les jeunes raccrochent la filière CFC. Pour soutenir les formateurs, ils les reçoivent et font des entretiens pour voir si tout se passe bien, ils prennent le temps pour eux.

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée des finances et du logement

M^{me} Salerno indique que les informations demandées précédemment ont été préparées et sont transmises aux commissaires. Elle propose de passer aux questions sur ce sujet.

Un commissaire demande l'avis de M^{me} Salerno sur ce projet.

M^{me} Salerno précise tout d'abord qu'aucune décision du Conseil administratif à ce stade n'ayant été prise, les propos tenus n'engagent que sa propre personne. A titre personnel donc, elle dit voir cette proposition d'un œil favorable, même si certains aménagements seront certainement nécessaires. Elle rappelle à ce sujet que pendant longtemps l'administration n'était pas très active en ce qui concerne l'insertion professionnelle, mais qu'un bond spectaculaire a été fait ces dernières années en ce qui concerne l'apprentissage, mais aussi en termes de démarchage des entreprises et de mise à disposition de temps. Elle relève que, depuis 2007, il y a une volonté affirmée au Conseil administratif d'augmenter les capacités de la Ville en matière d'accueil et d'insertion, et que par conséquent, le texte pour lequel elle est auditionnée devrait être bien reçu sur le principe. Au sujet de la faisabilité, M^{me} Salerno ne peut se positionner, les débats n'ayant pas eu lieu à ce sujet.

Projet de délibération: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes

La présidente demande quelle pourrait être la mise en application du texte. Soutiendrait-on les entreprises via les impôts communaux (ce qui pourrait poser des problèmes aux initiants socialistes, suivant les entreprises soutenues). N'y a-t-il pas un problème d'égalité de traitement si le soutien n'est apporté qu'aux nouvelles places d'apprentissage.

M^{me} Salerno souligne la pertinence des questions posées par la présidente mais explique qu'elles ne sont pas insolubles. Elle rappelle à ce propos que le même type de problème s'était posé au moment où il a été question de financer les nouvelles places de crèche, ce qui montre qu'il est possible de trouver des solutions. M^{me} Salerno termine sa réponse en précisant que de nombreuses autres questions, par exemple sur le mode de financement, sont encore également ouvertes.

Une commissaire indique qu'en dehors de la formation pour le formateur, la formation de l'apprenti lui-même nécessite encore une disponibilité régulière, et qu'à ce titre le versement d'une subvention de 500 francs est bienvenu d'un point de vue symbolique, mais sans commune mesure avec le coût réel de la formation. A ce sujet, elle évoque un projet pilote de M. Evéquois offrant la possibilité aux entreprises formant des apprentis d'avoir recours à des personnes de l'extérieur pour le soutien aux apprentis. Relevant que certains jeunes ont un parcours particulièrement chaotique, elle demande si le fait de s'occuper particulièrement de ces jeunes en difficulté pourrait faire partie des mandats de la Ville.

M^{me} Salerno précise qu'il y a un libre choix dans l'apprentissage du formateur vis-à-vis de l'apprenti et que, dans ce choix, il est possible que la Ville, en tant que collectivité publique, soit plus sensible aux parcours heurtés. A ce sujet, elle indique que la Ville a un partenariat avec le SCAI permettant aux jeunes qui y effectuent leurs études d'être ponctuellement immergés dans la vie professionnelle de la Ville.

Audition de M^{me} Geneviève Arnold, conseillère administrative et maire de Plan-les-Ouates et responsable de la jeunesse, du social et de l'insertion

M^{me} Arnold précise avoir été sollicitée afin de partager son expérience par rapport au soutien aux places d'apprentissage, particulièrement dynamique dans la commune de Plan-les-Ouates. Elle explique qu'en 1997 a été mise en place une ligne budgétaire afin de soutenir les places d'apprentissage en entreprise, ligne budgétaire revue à la baisse en 2002, dans la mesure où ce budget (de 25 000 francs) n'a jamais été complètement utilisé, et n'a été sollicité que par quelques entreprises. Cette ligne budgétaire a encore été diminuée en 2007 avant d'être supprimée en 2008. M^{me} Arnold explique que cette démarche d'investissement uniquement financier et pour les entreprises n'était plus considérée comme étant de la plus haute pertinence à ce moment-là. Dès lors, M^{me} Arnold souligne

que la commune a privilégié l'idée de soutenir les apprentissages en offrant elle-même des places d'apprentissage. Elle précise qu'il y a eu par la suite la création d'une antenne jeunesse (avec un bureau et des personnes engagées pour effectuer le lien avec la jeunesse) afin de s'occuper des jeunes en situation difficile.

M^{me} Arnold explique enfin que Plan-les-Ouates a créé des «journées entreprises» afin de favoriser l'insertion de la génération actuelle. Elle conclut son intervention en rappelant qu'elle est pour une activité de l'administration poussant les jeunes à aller vers les entreprises, et qu'à ce sujet le fait d'avoir une ligne budgétaire pour subventionner les entreprises formant des apprentis est une idée, mais certainement pas la meilleure.

Un commissaire demande si les entreprises sollicitant la ligne budgétaire étaient en définitive toujours les mêmes.

M^{me} Arnold indique qu'effectivement les entreprises faisant appel à ce fonds n'étaient pas très variées, ce qui a justement poussé la commune à revoir son implication.

Le même commissaire demande si le fait que la commune change de politique à ce sujet a découragé les entreprises en question d'engager des apprentis.

M^{me} Arnold répond que ces entreprises ont persisté dans leur volonté de former des jeunes et que la suppression de la ligne budgétaire ne les a pas découragés.

Une commissaire demande quels sont les domaines d'activité des quatre apprentis engagés par la commune.

M^{me} Arnold indique que deux sont rattachés à l'administration (un du côté des espaces verts, l'autre au Service des écoles et des institutions pour l'enfance; un autre travaille plutôt en lien avec le secrétariat général, le dernier apprenti évoluant dans une garderie municipale). Elle précise que ces apprentis tournent dans les différents services, tout en ayant un point d'attache dans un secteur désigné.

Une commissaire demande si la commune pourrait accueillir plus d'apprentis.

M^{me} Arnold relève que vu les besoins en place et en encadrement inhérent à ces apprentissages, il serait difficile pour eux de proposer plus de place avec la même qualité d'accueil.

La présidente demande encore si cette politique a permis de créer de nouvelles places, ou uniquement d'alléger les charges des entreprises formant déjà des apprentis.

M^{me} Arnold dit avoir eu l'impression que cette politique de la commune a stimulé les différentes places d'apprentissage en entreprise.

Séance du 19 avril 2012

Audition de M^{me} Elizabeth Böhler, conseillère administrative du Grand-Saconnex

M^{me} Böhler donne deux statistiques: la commune de Grand-Saconnex a 12 000 habitants, et 10 000 emplois.

En 2007, il y a eu une initiative du Conseil administratif pour encourager les entreprises à engager des apprentis à travers un programme avec Interface Entreprises. L'association a contacté 100 entreprises et ils ont réussi en six mois à placer une dizaine d'apprentis.

Il y a une année, une motion similaire à celle de la Ville de Genève a été déposée. La commune y a renoncé par équité: fallait-il financer toutes les entreprises ou seulement celles en difficulté? De plus, il n'y avait aucune garantie que ce geste créerait des places d'apprentissage. La commune a donc préféré encourager les entreprises par un soutien autre que financier.

Une commissaire demande si le sujet a été abordé au sein de l'ACG. M^{me} Böhler répond que depuis qu'elle siège à l'ACG (septembre), la question n'a jamais été abordée. C'est surtout les problèmes de la petite enfance qui sont abordés. Au sein des communes voisines, à Vernier ou Meyrin, l'enjeu est peut-être important, mais pas dans les petites communes.

La présidente demande comment s'est passée la collaboration avec Interface Entreprises. M^{me} Böhler répond que c'était gratuit, qu'il y avait juste besoin de leur envoyer une lettre.

Une commissaire demande quel secteur engage le plus d'apprentis et si la commune travaille avec les communes avoisinantes. M^{me} Böhler répond qu'il s'agit du tertiaire et il serait possible de développer des collaborations avec la Ville de Genève, par exemple.

Séance du 3 mai 2012

Audition de M. Taillé, membre de la Fédération des artisans et commerçants (FAC)

M. Taillé explique qu'il représente la FAC et, concernant les apprentissages dans le commerce de détail, il est vrai qu'il est difficile de trouver des apprentis à Genève. Il précise qu'il est imaginable que les jeunes en rupture de scolarité deviennent des assistants dans le commerce de détail. Il est persuadé qu'il y a un réservoir énorme de jeunes qui pourraient être intéressés par la vente, mais il y a un vrai manque de structure. De plus, le métier change car, dans le commerce de détail, les entreprises disparaissent les unes après les autres, au profit de grandes structures.

Une commissaire explique que, lors des auditions passées, il a beaucoup été dit que d'autres aspects que l'appui financier jouent un rôle: l'aspect administratif et le suivi correct des apprentis. Elle demande donc quels types d'appuis sont imaginables.

M. Taillé répond que, pour le suivi de l'apprenti, il serait bien qu'une personne déléguée fasse le suivi pendant toute la durée de l'apprentissage du jeune. Les commissaires d'apprentissage font deux visites par an et le jeune est laissé à l'abandon. Souvent l'apprenti arrête et du coup le formateur aussi. Il faudrait quelqu'un qui puisse suivre l'apprenti en dehors du maître d'apprentissage.

Une commissaire revient sur la question du suivi scolaire. Elle pense que certains jeunes ne sont pas scolaires et font pourtant de bons apprentis. Elle pense aussi que de multiplier les personnes autour des jeunes pourrait avoir des effets néfastes.

M. Taillé pense qu'il est important que le jeune soit bien encadré car le maître d'apprentissage ne peut pas gérer l'apprentissage, la scolarité et la vie privée du jeune.

Une commissaire comprend également qu'il serait plus judicieux d'aider plutôt les fédérations professionnelles.

M. Taillé pense que c'est une bonne solution. Ce serait quelqu'un au sein de la fédération qui ferait le suivi des apprentis placés dans les entreprises membres, car les commissaires d'apprentissage ne peuvent pas suivre tous les apprentis.

Séance du 30 août 2012

Audition de Madame Djemâa Chraïti, responsable d'Interface entreprises

M^{me} Chraïti présente le projet Interface Entreprises mis en place depuis 2009 et qui vise un soutien aux entreprises formatrices d'apprentis. Les conseils prodigués dans le cadre de ce projet portent sur la manière de venir en aide aux entreprises afin qu'elles deviennent formatrices. Elle indique que les motifs de refus des entreprises de former des apprentis ne relèvent pas du coût mais davantage de l'encadrement nécessaire du jeune et du temps à consacrer aux cours pour formateurs. Après avoir constaté les principaux freins pour les entreprises, Interface Entreprises s'est rendu dans les entreprises, sur le terrain, afin de les aider avec les formalités administratives et les modalités du recrutement direct des jeunes. Pour résumer, elle indique que le projet a pour but de fournir une aide à l'entreprise pour l'intégration d'un jeune apprenti dans la structure. Cent vingt entreprises ont pu bénéficier de ce soutien et être convaincues de créer une place d'apprentissage. Depuis le début de ses activités, le groupe Interface Entreprises a constaté qu'une année de soutien était suffisante. Les problèmes sont surtout

au démarrage de l'intégration du jeune dans l'entreprise et la plupart des résiliations ont lieu dans les trois premiers mois. Elle annonce que le projet sera ainsi reconduit car le bilan est très positif.

Les places cibles visées par le projet concernent majoritairement les formations AFC, mais de plus en plus aussi les entreprises formatrices pour le CFC qui souhaitaient également bénéficier de ce soutien. En termes de chiffres, M^{me} Chraïti indique que 169 contrats ont été conclus en 2011 et qu'il y a plus de 20 000 entreprises concernées à Genève. Peut-être que sur la totalité, 10 000 ou 15 000 sont potentiellement formatrices et Interface Entreprises réfléchit à la manière de proposer son soutien. Elle répète que ce qui a été constaté sur le terrain, c'est qu'il y a un réel besoin d'encadrement et de compréhension et moins d'aide financière. En effet, quand une entreprise refuse pour des raisons budgétaires, c'est souvent que l'entreprise se porte mal financièrement et que l'ajout d'un apprenti n'arrangera pas ses affaires.

Concernant la Ville de Genève, M^{me} Chraïti pense qu'il y a beaucoup d'entreprises qui s'installent au cœur de Genève mais qui ne sont pas très connectées avec la réalité locale. Elles pourraient être approchées par la Ville de Genève sur un mode incitatif. La Ville pourrait les inviter à présenter leur potentiel formateur et à travailler sur la proximité du tissu économique. Elle-même explique avoir constaté que le porte-à-porte sur le terrain est la meilleure manière d'avoir des résultats probants. Interface Entreprises a beaucoup collaboré avec le projet VIA et la Ville de Genève et il serait tout à fait possible d'imaginer prévoir un soutien à la Ville pour envoyer des gens formés sur le terrain. Elle affirme que c'est plus de cette aide de terrain que les entreprises ont besoin, plus que d'une aide financière. Une approche d'aide financière serait plus justifiée pour les premiers emplois car l'apprenti n'est alors plus dans une optique de formation.

Elle annonce qu'à la rentrée 2012 il y a eu une augmentation de 30% des places d'apprentissage AFP; 50% des jeunes suivis dans le cadre du soutien à l'entreprise ont réussi; 31% des apprentis qui ont réussi leur AFP ont effectué la passerelle CFC. Sur 90 contrats signés qui concernent les jeunes de 15 à 25 ans, 30 ont été signés avec 16 nouvelles entreprises. Dans le cadre du soutien, il n'y a quasiment aucune perte de places. Elle note enfin que 67% des contrats signés ont duré.

Pour conclure, M^{me} Chraïti rappelle que d'expliquer l'apprentissage aux entreprises, de participer à la procédure d'autorisation à la formation de formateurs, d'encourager les entreprises à participer à la Cité des métiers et de les accompagner pendant un an sont les soutiens clés qui permettent d'offrir plus de places d'apprentissages aux jeunes. Il ressort donc que c'est la proximité et le conseil de terrain qui font que le projet permet un résultat aussi probant et un bilan positif. Elle ajoute finalement que les contrats conclus à la Ville de Genève représentent 60% de la totalité des contrats et que ce chiffre pourrait encore augmenter.

Projet de délibération: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes

Une commissaire se rappelle que l'une des critiques formulées par les entreprises est que les jeunes sont peu cadrés et notamment par leur commissaire d'apprentissage.

M^{me} Chraïti explique qu'une grande réorganisation des commissaires d'apprentissage a eu lieu et que des améliorations sont attendues. Elle ajoute que très souvent, ce type de commentaires relève plus d'appréhensions des entreprises que d'expériences négatives. Il y a deux ou trois cas difficiles, elle en convient. Dans ces cas-là, Interface Entreprises sert à faire le relai.

Une commissaire demande si le titre de l'initiative paraît adapté compte tenu des places disponibles.

M^{me} Chraïti répond par l'affirmative, près de 2000 contrats seront signés malgré la crise. Il va certainement rester des places et elle trouve qu'il serait utile de faire un travail d'information auprès des enseignants. Aujourd'hui, il lui semble qu'il faut sortir du monométier du type employé de commerce, de bureau et de vente. Il existe beaucoup d'autres métiers et le but d'Interface Entreprises est aussi d'expliquer aux enseignants quels sont ces nouveaux métiers et quelles en sont les exigences. Une mauvaise information sur les possibilités d'apprentissage fait qu'il reste des jeunes sans places et des places sans jeunes.

Une commissaire indique avoir été étonnée d'apprendre que les jeunes sont de plus en plus âgés lors des apprentissages.

M^{me} Chraïti confirme et n'a pas vraiment de réponse à apporter. Il y a de moins en moins de jeunes de 15 ans qui cherchent une place, et ce probablement parce qu'aujourd'hui les choix se font plus tard. Souvent, les jeunes prennent une année sabbatique, parfois ce sont les secteurs qui préfèrent des jeunes plus âgés, d'autres fois ce sont des jeunes qui ont commencé un cursus, l'ont arrêté, puis repris ensuite ailleurs. Pour elle, c'est un constat et une question sociologique actuelle.

Une commissaire demande où se place la Ville de Genève en tant que pourvoyeur de places pour les jeunes.

M^{me} Chraïti répond que la Ville de Genève offre de nombreuses places de gestion et d'assistantat en commerce de détail. Le cœur de la Ville de Genève est clairement tourné vers le secteur des services, mais beaucoup d'entreprises nouvelles s'implantent chaque année et ne connaissent pas la formation. C'est pourquoi Interface Entreprises a décidé d'organiser une fois par mois une visite pour les entreprises. La Ville de Genève est ainsi un pourvoyeur important de places qui voit une augmentation très intéressante et qui pourrait encore être améliorée avec une prospection appropriée.

Séance du 25 avril 2013

Audition de M^{mes} Monique Boget, conseillère administrative à la commune de Meyrin, et Melissa Rebetez, responsable du Service développement social et emploi

M^{me} Boget fait référence au premier krach avec la crise des subprimes et des différentes crises successives qui ont engendré un important taux de chômage. Il y avait à l'époque dans la commune un local, pour accueillir les gens et les aider à la rédaction de CV et rien de plus. Les autorités de Meyrin ont mesuré combien les lois en vigueur, tant la loi sur l'assurance-chômage que la loi en matière de chômage, ont réduit leur champ d'action. La commune c'est alors concentrés sur une population qui ne bénéficiait plus de droits et sans accès à l'OCE. Ils ont fait une recherche de ce qui pouvait se faire et ils se sont développés en analysant deux axes: les aides administratives (CV, recherche d'emploi, etc.), qui ont fortement augmenté dans le Canton; en revanche, les mesures pour accompagner les gens en recherche d'emploi étaient très peu développées.

La commune imagine que le travail social va peut-être, dans un avenir proche, progressivement se diriger dans cette grande démarche d'intégration sociale et professionnelle. Il y aura des étapes, de manière que l'accès soit facilité et que les objectifs finaux d'un travail social prennent du sens.

M^{me} Rebetez explique la création de l'Antenne objectif emploi (AOE), structure municipale qui a comme première caractéristique d'être intergénérationnelle. La commune a fait le choix d'accueillir dans un même lieu, pour un objectif qui peut être commun à un public d'âges différents, à savoir la formation et l'emploi, des jeunes et des personnes adultes dans l'âge de la vie professionnelle. Cette démarche a été souhaitée ainsi pour sortir d'un travail par public cible, et pour entrer davantage dans un travail par objectif poursuivi et, ce faisant, travailler autour de l'intergénérationnel.

Le Service développement social et emploi (ci-dessous: le service) accompagne des jeunes adultes et des adultes dans des enjeux autour de leur choix d'orientation professionnelle. Le service est un «Atelier des inégalités sociales», c'est-à-dire que des personnes ont besoin d'un accompagnement plus ou moins important et, en fonction des publics différents, il va y avoir un accompagnement différencié.

M^{me} Rebetez explique le tableau présenté, qui détaille l'articulation du service par rapport à d'autres intervenants dans la sphère de l'insertion. L'antenne accueille des Meyrinois, mais aussi des populations proches des communes de Russin, Satigny, Dardagny, puisque ce sont des organisations administratives moins complètes, avec lesquelles l'AOE développe des collaborations. Au sein de l'AOE, ils accueillent des personnes au bénéfice d'indemnités chômage, mais

également des personnes inscrites auprès des Centres d'action sociale (CAS) de l'Hospice général, et puis il y a des personnes qui ont des droits auprès des assurances sociales et d'autres non.

L'AOE a estimé que 50% du total des candidats qui fréquentent leur structure sont des personnes qui ont une réelle distance à l'emploi. Chaque mois, il y a 300 nouveaux dossiers d'assistance qui sont ouverts, donc des personnes qui quittent le dispositif de l'assurance-chômage, pour 150 places existantes. Quand le service a franchi certaines étapes avec la personne et qu'elle retrouve confiance pour reprendre une activité, le service assure un accompagnement personnalisé à l'intérieur de l'entreprise, dans le but de travailler avec l'employeur et la personne pour permettre de progresser. La dernière étape est celle qui concerne des personnes. L'AOE souhaite donc plus de partenariat avec les entreprises. L'antenne fait du travail social, mais elle ne veut pas l'afficher comme tel.

A Meyrin, il y a un ensemble d'institutions qui ont chacune un rôle spécifique. Il n'y a pas deux institutions avec le même rôle et la commune essaye d'articuler le réseau pour que ce soit cohérent et qu'il y ait une large palette entre ceux qui travaillent sur la détection de la jeunesse précarisée, ceux qui sont spécialisés dans les questions d'orientation. Si on travaille la coordination, c'est plus aisé ensuite de traiter des situations individuelles de jeunes vraiment menacés par la rupture et la déscolarisation.

M^{me} Rebetez présente ensuite l'équipe de l'antenne. C'est une équipe toute jeune, qui a commencé à travailler en 2010. Dans le cadre du budget 2012, le Conseil municipal de Meyrin leur a attribué 630% de temps de travail complémentaire. Ils ont donc aujourd'hui des forces de travail réelles, avec un soin particulier pour l'accueil des personnes, avec cinq conseillers en insertion.

Un commissaire demande si, suite à la crise, ce ne serait pas à l'Hospice général de faire ce genre de choses. Qu'est-ce qui légitime le service de faire ce genre d'action? Ensuite, concernant le coût, est-ce qu'il est possible de chiffrer les économies réalisées en intégrant les personnes dans le marché de l'emploi, en leur permettant de payer des impôts, etc.? Quels sont les coûts positifs?

M^{me} Boget explique que la commune de Meyrin n'a pas les capacités de faire les recherches économiques que cette question suppose.

M^{me} Rebetez explique que l'OCE n'a pas les moyens pour travailler véritablement à l'insertion. Cela justifie le fait que le service existe car ça ne fait pas doublon. Après, est-ce au Canton de faire ce travail? C'est là une autre question. Pour la seconde partie de la question concernant l'Hospice général, lorsqu'une personne a épuisé ses droits au chômage, elle est soumise à une check-list, qui s'intéresse à des éléments très structurels, tels que «possédez-vous un logement, un mode de garde, etc.».

Le service sait qu'il y a des tiraillements entre les professionnels du service de réinsertion professionnelle et les professionnels des CAS puisqu'ils ne développent pas toujours la même lecture de l'aptitude au travail. Donc l'AOE est le partenaire naturel du CAS de Meyrin.

Une commissaire trouve pertinent de lier l'accompagnement et toutes les démarches d'intégration et que c'est important pour la commission de connaître ce travail. Elle demande aussi quelle évaluation est faite avec les personnes qui viennent demander de l'aide, pour savoir si elles sont suivies dans le temps ou s'il est prévu de le faire pour savoir ce qu'elles deviennent.

M^{me} Rebetez répond que les stages sont un tremplin. Dans la réalité c'est un tremplin pour accéder à un contrat CDI. C'est pour ça qu'il y a aussi des adultes mis en situation de stage. Ça permet aussi au service de faire une évaluation des compétences pendant le stage, car les personnes tiennent un discours quand elles sont reçues, elles ont un CV, mais l'antenne doit s'assurer que les personnes puissent tenir les différentes fonctions qu'elles prétendent pouvoir tenir. C'est la raison principale des stages, car ça permet de consolider la qualité de l'information que le Service donne à la déléguée d'Interface Entreprises, pour que, de manière assurée, elle puisse approcher une entreprise. La crainte du service, c'est de proposer un profil non adapté aux entreprises, ce qui lui est arrivé dans sa jeunesse. C'est un défaut de jeunesse et c'est une des fonctions du stage. Concernant les stages, il y a des stages rémunérés, et d'autres de courte durée ne le sont pas forcément. C'est donc un moyen de tester la réelle motivation des personnes à trouver un emploi, car certaines personnes pensent qu'on va faire un miracle à leur place.

Le service n'a pas vraiment à ce jour les moyens de prendre contact avec les personnes qui ne sont plus suivies. Celles qui sont en stage sont toujours suivies, puisque le but est d'obtenir un travail digne, avec un salaire qui leur permette de vivre et si possible dans leur champ de compétence, mais pour celles qui trouvent une activité professionnelle et sortent du portefeuille du service, aujourd'hui, il n'y a pas de systématique de suivi. Le service aimerait développer ça pour s'assurer que ces personnes gardent leur emploi. Il est arrivé que des personnes qui avaient trouvé un emploi soient à nouveau licenciées.

M^{me} Boget explique que les réflexions menées sur l'apprentissage ne vont pas dans le sens d'obtenir des résultats en distribuant beaucoup d'argent. Le projet final va être voté sous forme de délibération lors de la séance du Conseil municipal du 14 mai. La délibération est finie et le service va concrètement faire ses premières expériences.

M^{me} Rebetez explique que lorsqu'ils ont fait l'analyse préalable de la situation de l'apprentissage, ils se sont rendu compte que, pour les chiffres de Meyrin, sur le total des entreprises dites formatrices, plus de la moitié en 2012 avaient renoncé à accueillir un apprenti. Le service a donc pensé qu'elles avaient eu des

expériences négatives et qu'il fallait alors leur redonner l'envie d'accueillir un apprenti. Elle explique qu'il y a du pragmatisme politique dans la proposition du Conseil municipal de Meyrin. Il y a deux propositions qui ont une valeur égale pour les entreprises: une proposition de rétribution financière à une entreprise, et une proposition que la commune de Meyrin finance un accompagnement de l'entreprise prête à accueillir un apprenti. L'idée c'est de prendre appui sur l'AOE, et c'est la déléguée d'Interface Entreprises qui va aller à la rencontre des entreprises ciblées. Et ensuite, en fonction de son choix, l'entreprise peut choisir soit l'aide financière, soit l'accompagnement.

La commune de Meyrin a défini les critères d'inéligibilité pour les entreprises. D'abord il y a la taille d'entreprise qui doit être pertinente: les petites entreprises de 1 à 3 employés ne sont pas idéales pour accueillir un apprenti, et au-delà de 50 employés les entreprises ont un service RH développé. Donc le service a ciblé les entreprises de 1 à 50 employés. De plus, il n'est pas possible de cibler les 2000 entreprises installées à Meyrin. Tout le dispositif s'intéresse aux entreprises meyrinoises, mais pas seulement, puisque, autour des zones industrielles de Meyrin, il y a aussi celles de Satigny, Vernier, etc. et il se peut qu'un jeune ait la possibilité d'une place d'apprentissage dans des entreprises situées dans ces zones-là. Donc, le service a laissé de la latitude par rapport à cet aspect. Ensuite, il y a trois critères mis en lumière: en premier lieu le service vise les entreprises qui souhaitent devenir formatrices, en deuxième lieu les entreprises qui n'accueillent plus d'apprentis depuis deux ans et en troisième lieu les entreprises qui accueillent un apprenti en 3^e année, mais vont renoncer à reprendre un apprenti l'année suivante. Si une entreprise s'apprête à renoncer, le service va l'aider à ne pas le faire.

Le service requiert des entreprises qu'elles s'adressent à l'AOE, car une centaine de jeunes y sont reçus, dont une partie recherche une formation de type CFC. Si l'antenne n'est pas en mesure de répondre à la demande de l'entreprise, celle-ci va rechercher un candidat par les méthodes usuelles.

Le premier scénario est une incitation financière de 4000 francs par apprenti, avec le fait de verser le financement en deux étapes: d'abord donner 2000 francs à l'entreprise à l'issue de la période d'essai de trois mois, puis la seconde tranche intervient quand le jeune reçoit sa qualification au bout de trois ou quatre années.

M^{me} Rebetez explique que le service a auditionné une dizaine d'entreprises et que toutes ont indiqué un plus grand besoin d'être accompagnées plutôt que d'être financées. Le service peut jouer un rôle sur le recrutement, donc soutenir les entreprises pour établir des contrats de travail, etc., les aider à devenir une entreprise formatrice et réussir la formation dispensée par l'OFPC. C'est aussi de maintenir le lien et de se rendre disponible au fur et à mesure que le jeune progresse en entreprise, ainsi qu'aider les entreprises à appréhender les plans de formation et d'évaluation. En effet, lorsqu'on accueille un apprenti, on reçoit un livre avec

150 objectifs, qui ne sont pas forcément adaptés pour certaines entreprises. Le but est d'apaiser celles-ci et d'aider à traduire ce matériel de formation, de vulgariser le langage et de préparer les examens pour le jeune. Ce n'est pas le même accompagnement aux entreprises qui est nécessaire selon l'année dans laquelle le jeune se trouve. La première année demande cinquante heures d'accompagnement, vingt-cinq heures en deuxième année et un peu plus à nouveau en troisième année.

Une commissaire explique que Meyrin a l'expérience d'avoir déjà fait un bout de chemin avec des personnes qui ne sont pas des apprentis, et que le service a vu cette proximité avec les entreprises, donc que c'est une expérience qui compte.

M^{me} Boget remarque qu'il y a un facteur à prendre en compte ici, c'est que Meyrin compte 22 000 habitants, c'est un village. C'est un territoire coupé de la ville et les gens se connaissent beaucoup, se saluent dans la rue, et le bouche à oreille a une autre fonction. Les entreprises n'hésitent pas à interpeller le service. Ce qui a été mis en place à Meyrin, c'est à l'échelle d'un quartier pour la Ville de Genève. On ne peut pas prendre ce qui a été fait à Meyrin et le transposer comme ça à Genève. Il y a d'autres facteurs à prendre en compte.

Un commissaire rappelle les mérites du système dual en Suisse, qui a fait ses preuves et est envié des voisins de la Suisse. On ne peut que se féliciter de cet équilibre en Suisse. Il explique qu'il est un peu dubitatif sur les subsides ou incitatifs d'autres ordres, notamment fiscaux, et demande comment le service a réussi à définir le montant qui semblait être le seuil qui pourrait encourager une entreprise à devenir formatrice. Il demande aussi, pour la charge administrative qui est effective, s'il y a une aide apportée aux entreprises pour qu'elles se familiarisent avec la bureaucratie de l'apprentissage.

M^{me} Rebetez explique que le chiffre de 4000 francs est un consensus politique, et que les calculs que le service a faits le porteraient sur une période de quatre ans. Donc le Conseil municipal a décidé de faire le pilote et ensuite c'est l'antenne qui assume le travail pendant les deux années manquantes, car les ressources ne sont pas à la clé.

Une commissaire demande de prévoir un financement par rapport à un premier emploi et aimerait savoir si cela a été abordé à Meyrin.

M^{me} Rebetez explique que la seule chose qui les a surpris dans les textes transmis par la commission, c'est que toute entreprise qui bénéficie d'un soutien financier de la Ville de Genève ne peut pas cumuler avec des facilités offertes par le Canton. Elle se demande la raison de cette contrainte, car elle pense que ça ne touche pas les mêmes publics. Dans les mesures du marché du travail, ce sont des incitatifs et ça n'implique pas pour les entreprises d'engager à bon marché (en dehors des EdS). Pour les mesures du marché du travail, c'est conciliable que les entreprises accèdent aux différentes mesures.

Un commissaire demande le nombre d'employés nécessaires pour faire fonctionner ce programme, s'il y avait des employés engagés en plus ou des charges prises sur des postes existants. Il demande, concernant le consensus politique, si ont été abordés le nombre de postes et la croissance future. Si le scénario a du succès, jusqu'où le politique est-il prêt à investir?

M^{me} Rebetez rappelle quelques chiffres utiles: le service a calculé le nombre d'heures par année d'apprentissage. Ce sont les chiffres qui correspondent au plafond fixé par Meyrin. Pour ce qui concerne le subventionnement incitatif par l'accompagnement, on peut les doubler. Le service a, pour un 10% de temps de travail de personnes qui accompagnent l'entreprise, et avec les ressources que donnera peut-être la commune de Meyrin, la possibilité de soutenir trois entreprises.

M^{me} Boget répond que le politique était très désireux de mettre quelque chose en place, mais très désireux que ça coûte le moins cher possible, donc il a plutôt fait des restrictions aux propositions.

Un commissaire demande, concernant l'étape de sélection, si c'est le service qui va sélectionner les jeunes ou si c'est l'entreprise qui va le faire. Est-ce qu'il y a possibilité d'engager des apprentis sans papiers dans ce dispositif?

M^{me} Rebetez explique que l'entreprise demeure autonome dans l'engagement des jeunes. La seule limite, c'est qu'au préalable le service s'assure qu'il n'y a pas un jeune suivi à l'AOE qui corresponde à la place d'apprentissage proposée par l'entreprise. C'est la seule contrainte. Pour les jeunes sans papiers, le service n'y a pas encore réfléchi.

Séance du 2 mai 2013

Première discussion générale

Une commissaire exprime son accord sur le fond. Cependant, elle relève des problèmes de forme, notamment liés au fait que les articles qui composent le projet de délibération sous examen soient prédéfinis. Elle regrette spécialement que des exclusions soient prévues et souligne le caractère inadéquat du non-cumul opéré entre les aides accordées par la Ville de Genève, d'une part, et d'autres prestations en faveur de l'emploi ou de l'aide sociale de la Ville, du Canton ou de la Confédération, ou encore d'organismes privés ou sociaux tels que l'Hospice général, d'autre part. De manière générale, elle considère que la rédaction du texte est trop dense. Elle aurait d'ailleurs préféré une transformation du projet en motion pour que le Conseil administratif formule une proposition détaillée dans un délai de six mois, poursuivant le même objectif, mais en recourant aux services d'un juriste qui étudie attentivement le contenu normatif et les effets potentiels du projet de délibération PRD-4. Une telle procédure est

de son point de vue plus satisfaisant qu'une rédaction article par article effectuée au niveau de la commission. A l'appui des réserves formelles qu'elle émet, elle cite l'exemple d'un jeune qui se retrouverait au chômage à l'issue de ses études. Il serait inscrit au chômage, mais ne pourrait pas bénéficier d'une aide au logement, pourtant accordée à quiconque se trouverait dans une situation similaire. Elle ne voit pas en quoi l'obtention d'une aide au logement serait incompatible avec un premier emploi, et réitère donc sa volonté de recourir à une expertise juridique afin de prévenir toute incohérence normative entraînant des inégalités de traitement iniques.

Un commissaire avoue ne pas accueillir le projet de délibération PRD-4 avec engouement puisque celui-ci fait doublon avec l'initiative IN-4 et d'autres propositions, à savoir les propositions PR-908 et PR-909. Il estime que la commission ne devrait pas se consacrer à ces problématiques, lesquelles sont déjà abordées dans d'autres textes. Il ajoute qu'au vu de la période de restrictions budgétaires dans laquelle on se trouve actuellement, un crédit de fonctionnement s'élevant à 7,5 millions de francs et un autre à hauteur de 6 750 000 francs suscitent chez lui plus que des interrogations. En outre, il remet en question la qualité du texte. Il doit faire une corrélation entre les articles 3 et 4 et le financement et le crédit qui devraient être faits. Enfin, il affirme sa désapprobation quant au fait que les ayants droit visés ont entre 15 et 25 ans. Il estime effectivement que si l'on continue à emprunter la voie d'un élargissement toujours accru, les personnes seront aidées de leur naissance jusqu'à leur mort. Le commissaire entame une réflexion sur l'article 8, mais il lui est signalé que la version modifiée ne contient plus d'article 8.

Un commissaire met en exergue que, dans la plupart des pays du monde, les citoyens travaillent, quitte à occuper des emplois particulièrement difficiles. Or, en Suisse, de nombreux emplois sont pris par des ouvriers immigrés en raison de la volonté des citoyens suisses d'occuper essentiellement des fonctions de cadre. Il considère qu'apporter un soutien aux personnes pour qu'elles restent à leur domicile parce qu'elles ont des prétentions trop élevées, en termes de salaire ou de conditions de travail, ne s'avère pas rentable, ni socialement ni économiquement.

Un commissaire soutient que la problématique du premier emploi revêt une importance capitale. Elle indique que, indifféremment de la formation achevée, la recherche du premier emploi se révèle toujours difficile. En conséquence, son groupe estime qu'il faut soutenir des initiatives allant dans le sens de la facilitation de l'accès à un premier emploi. Cependant, elle estime que le projet contient des formulations sujettes à caution. Premièrement, si elle comprend bien qu'il appartient aux personnes à l'origine du texte de rédiger les considérants, elle observe qu'entre les deux versions le nombre de considérants a sensiblement évolué. Elle se prononce en faveur d'un nombre limité de considérants. Elle admet certes que la majorité des considérants peuvent être soutenus, mais dans la mesure où l'adhésion de tous est requise, partir du constat dressé par un parti pose problème.

Séance du 23 mai 2013*Discussion générale et votes*

La présidente rappelle aux commissaires le projet de délibération tel que modifié et dont l'examen a débuté lors de la séance précédente. A cette occasion, les commissaires avaient exprimé leur volonté de le discuter au sein de leurs groupes respectifs. Elle précise aux commissaires que la version initiale dont ils sont en possession sert de référence, mais que la discussion est ouverte sur le projet modifié.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois met en exergue les difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver un emploi, surtout au sortir des études. Elle se préoccupe de ce mauvais départ dans la vie, qui ne récompense pas à sa juste valeur les sacrifices consentis par les jeunes diplômés ainsi que, d'un point de vue financier, par leurs parents. Elle déplore d'observer que des jeunes titulaires d'un CFC se voient contraints de travailler dans des établissements de restauration rapide. Si elle souligne qu'occuper un tel emploi n'a rien de dégradant et que les employés de ces établissements exercent une profession tout à fait honorable, force est de constater que de tels emplois ne correspondent pas aux aspirations d'un jeune qualifié. Par conséquent, elle juge important d'aider les petites entreprises.

Une commissaire Verte propose de transformer le projet de délibération sous examen en une motion, dont elle partage avec la commission la teneur, qui est la suivante:

«Considérant:

- la précarisation alarmante d'une partie de la jeunesse de notre Ville;
- la difficulté pour les jeunes diplômé-e-s à trouver un premier emploi;

le fait que la nouvelle loi sur le chômage pénalise les jeunes qui n'ont pas encore cotisé au chômage,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans les six mois, un projet afin d'aider les employeurs privés, contribuables en Ville de Genève, à engager des jeunes diplômé-e-s».

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois s'indigne du manque de sérieux de la commission et dit que son groupe s'abstiendra sur le vote d'une motion.

Une commissaire socialiste trouve le projet intéressant mais qu'il convient d'approfondir certains aspects, notamment la question du crédit de fonctionnement par rapport aux investissements qui sont limités. Elle émet aussi des réserves quant à l'arbitraire qui préside concernant les bénéficiaires de contrats de pre-

mière embauche. Elle relève que l'article 3 mentionne une tranche d'âge entre 15 et 25 ans, alors que depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution, les jeunes sont en formation jusqu'à 18 ans. Au vu du manque de clarté du projet de délibération PRD-4, elle se prononce en faveur d'une motion, soulignant que cela permettrait au Conseil administratif de se positionner, et indique à cet égard que son groupe soutiendra une motion plutôt que le projet sous examen.

La présidente passe au vote de l'amendement.

L'amendement proposé par la commissaire du Mouvement citoyens genevois est refusé par 11 non (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (S).

Mis au vote, le projet de délibération PRD-4 original est refusé par 12 non (2 UDC, 2 LR, 1 DC, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) et 2 abstentions (MCG).

La présidente passe au vote sur la transformation de ce projet en motion de la commission, après lecture du texte intégral de celle-ci. En l'absence d'unanimité, la motion ne peut pas être une motion de la commission, le détail du vote étant de 8 oui (1 MCG, 3 S, 2 Ve, 2 EàG) contre 6 non (1 MCG, 2 UDC, 2 LR, 1 DC).

(Cet objet est retiré par ses auteurs.)

5. Election d'un-e représentant-e de l'Union démocratique du centre pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M^{me} Leila Emamzadah, démissionnaire (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je donne la parole à M. Pierre Scherb, qui nous présente le candidat de son parti.

M. Pierre Scherb (UDC). Merci, Monsieur le président. L'Union démocratique du centre a longtemps cherché la perle rare et, comme vous le savez, qui cherche trouve... J'ai donc le plaisir de vous annoncer la candidature d'une personne qui a longtemps siégé à la commission des arts et de la culture; il s'agit de M^{me} Mireille Luiset.

Le président. Il n'y a pas d'autre candidat; c'est donc une élection tacite.

M^{me} Mireille Luiset est élue.

6. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-360, «Pour l'aménagement de la cour intérieure de l'îlot Lissignol-Bouchet-Rousseau»;
- P-361, «Contre l'expulsion de David S. du chemin D'-Adolphe-Pasteur 28, 1209 Genève».

7. Questions orales.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Monsieur Pagani, j'ai été très étonné de voir que la fontaine du Jardin anglais, qui a fait l'objet l'année passée de réfections profondes de plusieurs mois, était de nouveau bloquée et inutilisable, parce que des travaux sont en cours. J'ai vraiment été surpris, voire un peu choqué, d'autant plus que c'est la saison où les touristes photographient volontiers ce monument. Je me suis demandé s'il n'y avait pas un autre moment pour faire ces travaux, alors qu'on a déjà bloqué une partie de ce jardin pendant une longue période. Ne pouvait-on au moins laisser ce monument comme attraction pour les touristes durant l'été et attendre un peu avant de faire des travaux, dont je me pose d'ailleurs la question de l'utilité?

Le président. M. Pagani vous répondra demain. Je vous rappelle qu'une minute est dévolue à l'exposé de la question et que deux minutes sont dévolues à la réponse. La parole est à M. Jean-Philippe Haas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani ou à M. Barazzone. Lors de notre dernière séance, j'avais posé une question concernant la fermeture, ou plutôt la non-ouverture de la barce-

Questions orales

lonnette du marchand de glaces dans la rotonde du Mont-Blanc. On a pu voir que fin juillet, début août, cet établissement a rouvert. J'aurais donc voulu savoir si cette personne avait l'autorisation pour cette réouverture et si la procédure contre la Ville était toujours en cours. Qu'en est-il? L'exploitant est-il en conformité avec la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD)? Si vous pouviez nous répondre, ce serait très aimable.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, car une procédure est en cours. En revanche, je pense que dans deux semaines, lors de la prochaine session du Conseil municipal, je pourrai vous répondre de manière très claire et précise – en tout cas je l'espère.

M. Guy Dossan (LR). Je ne sais pas à qui s'adresse ma question au Conseil administratif, parce que je l'ai déjà posée à M. Pagani et à M^{me} Salerno, qui ont tous deux botté en touche. Elle concerne l'aubette de la place des Augustins. Cela fait deux ans que celle-ci est vide, alors que vous l'avez restaurée à grands frais; vous la repeignez de temps à autre, parce qu'elle est déjà taguée, mais elle est toujours vide, alors qu'il devait y avoir un établissement... Avez-vous l'intention d'y mettre quelque chose, ou a-t-on dépensé de l'argent pour rien du tout?

Le président. M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani, qui a reçu le 1^{er} septembre les représentants de l'Association des intérêts de Champel. Il leur a fait part du fait que, sur la centaine de places qu'il voulait apparemment supprimer dans le quartier de Champel, autour de la gare CEVA, il en enlèverait 39 au final, et qu'elles seraient compensées. J'aurais donc voulu savoir où il avait l'intention de les compenser.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je n'ai pas pour habitude de présenter des propositions de négociations pendant les négociations que j'engage avec les associations représentatives d'un quartier. Je ne vous répondrai donc que de manière générale: oui, j'ai fait une proposition d'aménagement; un concours a été lancé pour l'aménagement – on parle de l'«émergence CEVA-Champel», qui s'appellera la gare Genève-Champel. Un

aménagement a été voté par ce Conseil municipal et j'essaie péniblement de le mettre en œuvre en tentant de le rendre le plus agréable possible à la population, qui l'a demandé depuis l'ouverture du chantier. Je vous remercie donc de votre patience et de votre compréhension dans le processus que j'ai engagé avec les représentants. D'ailleurs, il y aura une assemblée d'habitants pour expliciter la proposition que j'ai faite à la délégation venue me rencontrer.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani et concerne la zone 30 km/h des Délices – la fameuse! J'ai cru comprendre que cet été un accord avait été trouvé; je ne crois pas qu'il y ait eu de communication publique, du coup je serais intéressé à vous entendre sur ce sujet, mais plus encore – et je tiens les soixante secondes – sur le calendrier de déploiement, le cas échéant, de cette zone 30 km/h. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette affaire de zone 30 km/h des Délices dure depuis quinze ans; cela fait donc dix ans que je suis en charge de ce dossier. On a buté pendant passablement de temps sur l'échange de trois places de parking contre trois arbres, c'est dire à quel point les tribunaux ont été utiles pour résoudre ce conflit. Nous avons redéposé un projet il y a de cela trois ans si mes souvenirs sont exacts. Ce projet a fait l'objet d'un consensus et j'ai le plaisir de vous annoncer que nous allons enfin pouvoir réaliser cette zone 30 km/h dans les semaines à venir. A mon avis, les travaux de mise en place devraient commencer ce mois. Je vérifierai encore, mais je ne crois pas me tromper en vous annonçant cette bonne nouvelle.

M^{me} Anne Carron (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne le corps de ferme situé à côté du restaurant du parc des Eaux-Vives. Si mes informations sont exactes, ce bâtiment est actuellement en partie occupé par le Service des espaces verts (SEVE), qui va le libérer. Le restaurant du parc des Eaux-Vives s'en sert également pour stocker du matériel, et il y a un logement qui est actuellement occupé. Vu l'état de vétusté du bâtiment, je voulais savoir si un projet était prévu pour rénover et valoriser cet élément du patrimoine de la Ville, qui est situé dans un cadre exceptionnel. Je vous remercie.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci de votre question, Madame la conseillère municipale. Historiquement, il y avait un projet d'institution de la petite enfance dans ce bâtiment. Vous l'avez d'ailleurs dans vos

Questions orales

documents relatifs au plan financier d'investissement (PFI) depuis de nombreuses années. Je ne suis pas certaine qu'on en fera jamais une institution pour la petite enfance, parce qu'à mon avis il y aurait un tel nombre de règles et de normes de sécurité pour les enfants à inclure dans la rénovation que cela en ferait un objet simplement hors de prix... On en discutera toutefois dans le cadre de l'arbitrage des objets avec mes collègues.

Un deuxième projet, qui a toujours existé comme variante, était d'utiliser ce bâtiment – qui comprend aujourd'hui, vous l'avez dit, un logement et un espace de stockage – et d'en faire un espace vivant et ouvert au public dans le cadre du parc des Eaux-Vives. Mais c'est un projet situé dans un avenir relativement lointain et, hypothétiquement, à mettre dans le contrat de gestion pour les personnes qui reprendront la gestion du parc des Eaux-Vives, parce que cela coûterait quand même assez cher.

M. Simon Gaberell (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagni ou à M. Barazzone, je ne sais pas qui pourra me répondre. Cela concerne l'abattage des arbres sur la plaine de Plainpalais. On a appris par la *Tribune de Genève* qu'un arbre était tombé le jeudi du Jeûne genevois et que, par la suite, 11 arbres avaient été abattus pendant la nuit du jeudi au vendredi, sauf erreur. Permettez-moi de m'interroger sur l'abattage de 11 arbres alors qu'un seul était tombé, que dans le compromis sur lequel nous devons voter bientôt on parle de six arbres à abattre et non pas de 11, que dans la dernière étude du SEVE 11 arbres au maximum devaient être abattus – mais depuis il y en a bien plus qui ont été abattus –, que ces arbres ont été abattus de nuit...

Enfin, bref, une série de questions se posent et on a un peu l'impression d'être baladés dans cette histoire. J'aurai donc trois questions à vous poser, non pas sur les raisons de l'abattage de ces arbres, mais sur leur nombre exact, quels arbres ont été abattus, soit leur emplacement, et si on peut avoir le rapport du mandat d'expertise qui a été effectué, pour disposer des informations exactes. Je vous remercie.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, vous posez des questions à la fois sur les arbres de la plaine de Plainpalais et sur l'arbre qui est malheureusement tombé la semaine dernière; c'est un marronnier qui est en effet tombé, d'ailleurs sans intervention humaine. Je peux vous dire que les personnes qui étaient à côté ont été très chanceuses. C'était une famille avec poussette qui se baladait et qui a appelé le Service d'incendie et de secours (SIS). L'arbre qui est tombé avait été jugé sain en 2013 – j'insiste – par l'expert indépendant qui avait fait cette expertise sur l'ensemble des arbres de Plainpalais, que

vous aviez d'ailleurs reçue; il s'agissait de cette étude avec des arbres rouges, orange et verts, signalant un état de dépérissement avancé ou moyen et les arbres sains. Il se trouve que le marronnier qui est tombé était sain selon cette étude de 2013... C'est d'ailleurs une information que mes services ont confirmée à 20 minutes; un article en ligne contient toutes les informations qui répondront à vos questions.

Le président. C'est deux minutes, la réponse, Monsieur Barazzone.

M. Guillaume Barazzone, maire. Pardon?

Le président. C'est deux minutes, les réponses – même pour M. le maire.

M. Guillaume Barazzone, maire. Il y en aura dix, des questions sur les arbres, alors je préfère épuiser le sujet, de manière que vous ayez toutes les réponses.

L'arbre était sain, alors entre 2013 et 2016 l'état de dépérissement a avancé. C'est certainement dû, selon les services et l'expert, à la sécheresse et à une éventuelle maladie. Maintenant, s'agissant des arbres qui ont été abattus, nous avons reçu un e-mail de l'expert qui a commencé une nouvelle expertise en août 2016 sur une grande partie des arbres de la plaine de Plainpalais – de mémoire, 168 arbres ont été réévalués. Le rapport final n'est pas encore sorti, en revanche les données de ce rapport étaient déjà disponibles. Après que l'arbre est tombé, on a demandé la semaine dernière à l'expert de nous indiquer si son expertise révélait si des arbres posaient un danger à la population. Il se trouve que l'expert nous a recommandé vendredi après-midi, soit avant l'abattage qui a eu lieu la nuit, d'abattre 11 arbres; je cite un collaborateur du SEVE, qui indique qu'il était prévu d'abattre 11 arbres mais qu'on en a abattu 16 car certains, en tombant, ont fragilisé les branches de petits arbres à côté, qui menaçaient de tomber à leur tour sur le public. Voilà ce que je peux vous dire.

Tous les arbres de la plaine de Plainpalais, à l'exception des nouvelles plantations, sont actuellement en train d'être évalués par l'expert. Ces 16 arbres ont été abattus pour des raisons de sécurité uniquement. Encore une fois, M. Pagani est le magistrat qui porte le dossier s'agissant de la votation sur le projet d'aménagement qui aura lieu; pour ma part, en tant que responsable des espaces verts, du domaine public, de la sécurité municipale et du SIS, j'ai la responsabilité d'assurer la sécurité des habitants et du public. Dans ce domaine, le risque zéro n'existe pas, mais nous avons pris en tout cas toutes les mesures urgentes pour assurer la

sécurité. Dans dix jours environ, l'expert aura rendu son expertise finale concernant la réévaluation des 168 arbres dont je vous parlais, en faisant de temps en temps des tomographies, c'est-à-dire des radiographies des troncs et des analyses visuelles, voire physiques, sur les arbres, de manière...

Le président. Vous en êtes à cinq minutes, Monsieur.

M. Guillaume Barazzone, maire. J'ai bientôt fini – de manière qu'on s'assure que ces arbres ne tombent pas sur le public. C'est la seule chose qui nous importe aujourd'hui.

Le président. J'imagine que vous renoncerez à répondre aux prochaines questions sur les arbres de la plaine de Plainpalais... (*Signe de dénégation de M. Guillaume Barazzone.*) Vous abusez, Monsieur le maire. (*Rires.*)

M. Guillaume Barazzone, maire. Vous me demandiez si vous pourriez avoir cette expertise. Pour l'instant, nous ne l'avons pas encore reçue; j'ai reçu un e-mail urgent de la part de l'expert indépendant que nous avons mandaté. Sur le principe, je n'ai pas de problème avec le fait que cette expertise puisse être consultée par les commissions qui le souhaiteraient au sein du Conseil municipal, par exemple la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui avait déjà étudié cette question-là. De là à dire que cette expertise doit être rendue publique, je ne sais pas si c'est une bonne idée; il faudra qu'on en discute, car il faut que le public puisse en tirer les bonnes conclusions. En tout cas, je n'ai pas de problème avec le fait que vous veniez consulter cette expertise à mon bureau ou lors d'une séance de commission; c'est assez simple: vous avez le numéro des arbres, leur emplacement ainsi qu'un diagnostic pour chaque arbre.

Le président. Merci. La parole est à M. von Arx.

M. Jean-Luc von Arx (DC). Merci, Monsieur le président. Comme ma question était la même, vous avez gagné le temps de parole de M. Guillaume Barazzone.

Le président. Quelle générosité! La parole est à M^{me} Frigenti Empana.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Merci, Monsieur le président. Cette question s'adresse à M. Rémy Pagani et a trait à la gestion des routes. Je n'en citerai qu'une, la rue de Chantepoulet, qui est un véritable nid-de-poule en continu. Ce n'est pas la seule, il y en a d'autres. J'aimerais attirer l'attention sur cette question, car lorsqu'on circule à vélo c'est extrêmement dangereux. J'aimerais donc savoir ce qu'il en est et ce qui est prévu.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je suis autant concerné que vous par votre question en tant que cycliste. Il est vrai que quand je passe par la rue Ami-Lullin, pour prendre un autre exemple, c'est la catastrophe, et je pourrais vous en citer passablement d'autres. En ce qui concerne ces grandes artères, vous avez vu que nous avons mis trois ans pour refaire le revêtement en mettant du phonoabsorbant, tous les étés, le long du quai Wilson, jusqu'à la rue de la Cloche – trois ans de campagnes, parce que la Direction de la mobilité nous impose ce genre de gymkhana pour ne pas péjorer le trafic.

Je prends acte de cette situation; j'ai demandé à moult et réitérées reprises qu'on avance dans ces procédures, qu'on travaille même en faisant des campagnes d'une semaine plutôt que de nous faire travailler le week-end, parce que ça se passe bien souvent comme ça, et j'espère que le magistrat en charge, M. Barthassat, fera droit à notre demande ainsi qu'à la vôtre. Il est vrai que nos routes, en tout cas les grands axes, sont dans un état déplorable. Vous pouvez passer par des petites rues, mais en tout cas sur les grands axes c'est la catastrophe, je le reconnais.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire, ou au conseiller administratif en tant que tel. Nous savons tous que Genève est la capitale des droits de l'homme, la capitale de la paix, la capitale de tout ce qui peut apporter un plus à l'humanité souffrante. Il se trouve que notre ville est également le siège du secrétariat général du Traité sur le commerce des armes et que, du 22 au 26 août, a eu lieu la deuxième conférence internationale sur cet objet qui a regroupé 130 pays et autres organisations.

Ma question est la suivante: quel est le message de bienvenue et de vœux qu'assurément le Conseil administratif a émis à cette occasion? Je n'ai pas entendu un seul mot de votre part et je m'en inquiète un tout petit peu, parce que ce Traité sur le commerce des armes est une arme pour le désarmement. C'est une arme pour empêcher le trafic illégal d'armes. Notre ville, en tant que siège du secrétariat général de ce traité, a un devoir tout particulier à observer.

Le président. M^{me} Salerno vous répondra demain. La parole est à M. Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il y a six ans, à l'entrée du Jardin anglais, côté Horloge fleurie, un grand calicot avait été tendu; on y lisait «Vide tes toilettes, il y a urgence». Ce n'était pas du meilleur goût, comme slogan, mais c'était clair, pour les centaines, parfois les milliers de personnes qui se rendent au Jardin anglais ou devant l'Horloge fleurie: il n'y avait qu'une seule toilette et elle était payante. Apparemment c'est toujours le cas puisque des exploitants des stands qui sont dans le coin se sont plaints que régulièrement, et même systématiquement et en très grand nombre, des touristes venaient leur demander où étaient les toilettes.

Six ans plus tard, rien ne semble avoir été changé, sauf pendant les grands événements du genre Fêtes de Genève – pardon, Geneva Lake Festival –, où des WC supplémentaires et temporaires sont installés dans le Jardin anglais. Sinon, il y a les buissons, ou le port de la burka. La capitale mondiale du monde mondial ne pourrait-elle pas installer un WC gratuit sur l'un des lieux que fréquentent en très grand nombre les touristes dont elle savoure les dépenses de consommation et dont elle empêche de nous faire profiter d'autres dépenses? On peut se retenir!

Le président. M. Pagani vous répondra demain. La parole est à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M^{me} Alder. Je dois dire que les traces du passé sont souvent très intéressantes, parce que, figurez-vous, Madame Alder, j'ai réalisé que je vous avais posé une question le 17 septembre 2014, donc voilà presque deux ans, concernant le plus haut cadre de votre Service de la petite enfance, qui occupait en même temps la fonction de présidente du Groupement genevois des associations des parents d'élèves du primaire, le GAPP. Je vous avais fait remarquer à l'époque qu'elle portait en quelque sorte une double casquette et qu'il était peut-être temps qu'elle renonce à cette fonction de présidente du GAPP. Or je réalise qu'elle est toujours présidente du GAPP, apparemment en tout cas; dans le procès-verbal de fin mars 2015, elle est toujours citée comme présidente et, sur le site du GAPP, on trouve toujours la même présidente. Aussi sympathique et compétente qu'elle soit, je crois qu'il est juste, dans nos institutions, de ne pas cumuler des fonctions qui sont antinomiques. Voilà, je vous remercie, Madame la magistrate.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, effectivement vous m'aviez posé cette question et je vous avais répondu qu'aujourd'hui le statut du personnel n'empêche pas un collaborateur ou une collaboratrice d'être engagé au sein d'un groupement ou d'une association. Si vous

souhaitez qu'il en soit autrement, je vous propose de légiférer en la matière. En tous les cas, le Conseil administratif respecte les droits de ses collaborateurs, dont celui de s'engager dans des associations.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse à notre magistrat Rémy Pagani et porte sur un secteur qu'il connaît bien, je n'en doute pas, pour l'arpenter au guidon de son vélo; il s'agit des Rues-Basses, dont chacun, à commencer par les piétons, aura bien observé que le revêtement y est en pauvre état. Je m'en étais d'ailleurs ouvert au magistrat Kanaan que j'avais croisé sur place, et je me demandais si, parmi les nombreux projets que vous caressiez, il y avait celui d'une rénovation des Rues-Basses, pour leur rendre un aspect un peu plus fonctionnel d'abord, plus esthétique ensuite. Je ne doute pas que vous allez nous soumettre un petit projet à ce sujet. Si ça n'était pas le cas, nous nous chargerions d'une motion à cet effet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis bien d'accord de faire des travaux et de réparer les routes, toujours est-il qu'il faut avoir les budgets. Cela, c'est un lourd budget, qui impactera grandement le budget d'investissement et qui n'est pas prévu, pour une bonne raison: sous les Rues-Basses, il y a une sorte de caisson – on appelle ça la gaine technique – et chaque fois qu'un bus passe, ça secoue toute l'armature et ce n'est pas possible d'éviter ces vibrations.

Ce que je vous recommande, comme j'essaie de le faire régulièrement, c'est de prendre la rue de la Rôtisserie – je vous signale que les vélos sont interdits à partir de cette rue – et de redescendre vers le rond-point de Rive. Pour votre sécurité, c'est en tout cas la mesure que je préconise. J'attends une motion de votre part si vous le jugez nécessaire, mais je ne vous cache pas que c'est un investissement extrêmement important qui devra être fait.

M. Pierre de Boccard (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani au sujet de l'éclairage de Plainpalais, à savoir la traversée. On n'arrive pas à voir ses pieds, on ne voit absolument rien, il n'y a pas d'éclairage. Je ne sais pas si c'est pour favoriser le trafic de la coca ou l'abattage des arbres la nuit, mais est-ce qu'un jour on aura un éclairage suffisant pour voir ses pieds et ne pas avoir peur de traverser cette plaine?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'irai vérifier pas plus tard que cette nuit, mais je m'étonne. Nous avons fait des tests il y a de cela deux ans; nous avons fait en

sorte que l'ensemble des personnes qui traversent la plaine de Plainpalais sur l'allée centrale n'aient aucun problème de sécurité, et cela avait été réglé. Je n'avais pas entendu de récriminations depuis. J'irai donc voir cela et je réglerai à nouveau cette affaire. Des spots assez importants sont installés de part et d'autre et éclairent jusqu'au milieu de la plaine. Cela étant, je vous rappelle que le projet qui sera soumis en votation populaire le 27 novembre prévoit l'éclairage de la totalité de la plaine de Plainpalais, réclamé depuis de nombreuses années par les habitants qui vivent autour.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Alder et a trait au parc des Délices, au sujet duquel un certain nombre de promesses ont semblé-t-il être faites quant à l'aménagement, notamment, de jeux. Comme il ne se passe rien depuis de nombreux mois, si ce n'est plus, je voulais savoir où cela en était, et dans quel délai une proposition sera présentée à ce Conseil municipal pour ce qui est demandé par les habitants du quartier des Délices.

Le président. M^{me} Alder vous répondra demain.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et concerne le Musée d'histoire naturelle. Nous avons appris la semaine dernière lors d'une visite que les entrées aux expositions temporaires n'étaient pas payantes. J'aurais voulu savoir quelle en était la raison, puisqu'il semble que ce soit quelque chose d'historique et qui, à terme, pourrait peut-être poser problème. Si vous pouviez m'éclairer là-dessus, ce serait bienvenu; merci.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je vous remercie d'avoir participé à cette visite; je crois que vous avez visité le montage de l'exposition «Dinosaures», qui promet d'être magnifique.

Effectivement, pour des raisons historiques – il n'y en a aucune autre –, les expositions temporaires du Muséum sont les seules expositions temporaires parmi celles des musées de la Ville de Genève qui soient aujourd'hui non payantes.

Il faut savoir aussi que pendant longtemps les expositions temporaires ne faisaient pas l'objet d'un secteur délimité. Vous voyez aussi la géographie du Muséum. Elles étaient essentiellement dans la colonne, en quelque sorte, dans les espaces communs entre les étages; il n'y avait pas un étage dédié. Le nouveau directeur a pu peu à peu dégager l'espace et ça se verra notamment avec «Dinosaures» et surtout avec la prochaine exposition en 2017 sur les fourmis, qui sera encore plus exceptionnelle; effectivement, il y a besoin de moyens.

Je mène en ce moment une réflexion que je partagerai avec la commission des arts et de la culture la semaine prochaine en lien avec le budget, sur l'ensemble de la tarification des musées, c'est-à-dire expositions temporaires, tarif familial, tarifs enfants, tarif amis des musées. On a, sur ma demande d'ailleurs, massivement développé les activités dans les musées ces dernières années, y compris en termes de médiation: il y a l'espace d'interactivité pour adolescents au Muséum, les afterworks au Musée d'art et d'histoire... Il s'agit donc d'amener un peu de cohérence, dans le bon sens du terme, et à la fois d'augmenter les participations du public aux musées et de clarifier ce qui est payant ou pas. Par exemple, on n'a pas les mêmes règles dans les musées genevois sur les tarifs réduits: qui a droit à un tarif réduit – étudiant, chômeur, AVS, etc. –, donc tout cela est en train d'être mis à plat pour début 2017. Je vous donnerai plus d'informations en commission.

M. François Bärtschi (UDC). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Elle concerne les dernières Fêtes de Genève. Plusieurs commerçants se sont plaints d'affaires catastrophiques, selon leurs termes, durant ces dernières Fêtes de Genève, de stands dont les périmètres ont été en partie fermés à une certaine heure, de problèmes très graves. On a également eu un certain nombre de doléances d'entreprises venant d'autres pays qui font concurrence à nos entreprises locales.

Tout cela n'est pas quelque chose de positif. Alors, vous me direz que cela a été délégué à un comité ou à Genève Tourisme, mais vous avez la responsabilité de ces Fêtes en tant que conseiller administratif. Est-ce que c'est une politique de cosmopolitisme que vous avez à tout prix développée, c'est-à-dire de ne pas du tout favoriser les entreprises genevoises, puisqu'il vous arrive parfois de mettre en cause une sorte de populisme et de mettre en cause le peuple? Je regrette, je suis quant à moi assez fier du peuple genevois, du peuple de la ville de Genève, de ses commerçants et de ses entreprises, et je voulais savoir si c'est une politique délibérée du Conseil administratif et, si ce n'est pas le cas, si vous allez mettre bon ordre à ce genre de pratique.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, permettez-moi de corriger, peut-être, avant de vous répondre, une des choses que vous avez dites. Vous avez dit que le Conseil administratif a la haute main sur les Fêtes de Genève et qu'il en a délégué l'organisation; rien de tout cela n'est vrai. La Ville de Genève, historiquement, a toujours accueilli sur son propre territoire une fête organisée en l'occurrence par une fondation privée, la Fondation Genève Tourisme & Congrès qui, de par la loi, organise les manifestations touristiques. Vous avez raison de dire que nous pouvons imposer un certain nombre de conditions, par exemple la durée ou l'emprise sur le domaine public.

Sachez que nous avons glissé aux organisateurs, en entendant une grande partie d'entre vous et du public, d'engager notamment des artistes genevois, et je crois pouvoir vous dire que cela a été le cas dans l'édition de cet été. S'agissant du droit de certains commerçants de l'étranger, par exemple des forains étrangers, la liberté économique garantie par notre Constitution fédérale s'impose à nous, quelles que soient nos opinions politiques. Par conséquent, dans la mesure où il s'agit d'une entreprise, au sens large, d'une fête privée organisée par Genève Tourisme, les règles du libéralisme s'appliquent. La liberté économique doit être garantie, bien évidemment, aux conditions prévues par la loi cantonale. Il y a d'ailleurs eu des contrôles de la part de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) dont je ne connais pas encore les résultats. Sachez que les conditions doivent être égales pour tous, l'égalité de traitement doit régner, puisque notre domaine public est mis à disposition gratuitement.

S'agissant maintenant du futur concept des Fêtes de Genève, des conditions d'octroi, vous savez qu'une initiative est prise en considération et que le début de la discussion est prévu à 20 h 30. Je vous propose donc qu'on reprenne ce sujet tout à l'heure, de manière qu'on puisse débattre à la fois du fond et de la forme, soit ce soir soit en commission, puisque, vous le savez, vous devez vous prononcer d'ici au 16 octobre sur la prise en considération de l'initiative. On en reparlera à 20 h 30, mais sachez que, de notre point de vue, au Conseil administratif, les Fêtes de Genève sont importantes; c'est important que les Genevois y soient bien représentés, mais c'est important aussi que le public y trouve son compte. C'est une des raisons pour lesquelles le Conseil administratif avait demandé aux organisateurs de faire évoluer le concept, ce qu'ils ont fait.

Il y a eu un certain nombre de bémols, dont celui que vous souligniez tout à l'heure et que j'ai moi-même souligné dans la presse, soit la privatisation du domaine public, qui était interdite par la Ville. Nous avons indiqué de manière très claire aux organisateurs qu'il était interdit de privatiser le domaine public. Il se trouve qu'un certain nombre de stands qui louaient le domaine public, non pas à la Ville mais à Genève Tourisme, ont privatisé des zones pendant le feu d'artifice. C'était interdit. C'est inadmissible et nous ne le tolérerons plus les années prochaines.

M^{me} Sophie Courvoisier (LR). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, mais concerne plus particulièrement le maire actuel. Je voulais savoir quels étaient les critères qui prévalent à la rédaction d'un communiqué de presse du Conseil administratif en cas d'attentat. Je fais référence aux communiqués qui ont été faits pour Paris et pour Nice. Il ne me semble pas en avoir vu pour Istanbul ni pour Tunis.

M. Guillaume Barazzone, maire. Merci, Madame la conseillère municipale; vous avez raison de souligner cela. On s'est posé la question en interne. Au fond, il y a tellement d'attentats dans les régions qui nous entourent – et c'est malheureux –, qu'on devrait en fait rédiger un communiqué chaque jour... Il se trouve que le Conseil administratif a décidé de réagir, ne serait-ce que par solidarité avec nos voisins français, avec qui nous avons des liens extrêmement forts, que ce soit des liens culturels, diplomatiques ou économiques.

Nous avons également réagi, par exemple, non pas simplement publiquement, mais aussi en envoyant un courrier à Matteo Renzi et aux maires des différentes communes d'Italie qui avaient vécu un séisme. Nous essayons de le faire en général avec nos voisins et, s'il y a des événements particulièrement graves, qui dépassent l'intensité normale, malheureuse, des attentats qui nous entourent chaque jour, il nous arrive de réagir. De manière générale, on le fait soit pour des événements qui se déroulent en Suisse, soit pour des pays limitrophes, principalement, du canton de Genève.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Rémy Pagani. Elle concerne les travaux du quai des Bergues. Monsieur le magistrat, à votre initiative, une réunion de vos services avec des commerçants, des hôteliers, des ayants droit ainsi que les milieux économiques s'est tenue à la salle du Faubourg en vue des futurs travaux du quai des Bergues. Lors de cette réunion, vous aviez indiqué qu'une réunion de vos services aurait lieu avec le génie civil et tous les ayants droit d'ici à fin septembre 2016. Le Service du génie civil a décidé d'organiser une réunion en date du 4 août, réunion qui a été annulée le même jour, alors que les commerçants s'étaient organisés pour faire une petite réception pour la venue de vos services. Est-ce normal? Je me permets de vous poser la question.

Enfin hier a eu lieu une réunion avec un bureau lausannois qui s'appelle Transitec et qui s'occupe des problèmes de circulation dans la zone. Personne d'ailleurs de vos services n'était là lors de cette réunion; je m'en étonne, Monsieur le magistrat, et les ayants droit et commerçants du quai des Bergues s'en étonnent également. J'aimerais savoir, Monsieur le magistrat, quand vous entendez organiser cette réunion que vous aviez promise en date du 9 juin; vous vous y étiez engagé envers les commerçants, les hôteliers, les banques, enfin tous les propriétaires ou locataires d'un bien au quai des Bergues. Merci pour votre réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, comme vous êtes très bien informé puisque vous étiez à cette séance, je vous réponds très simplement: oui, je maintiens ce que j'ai dit; j'ai donc présenté

Questions orales

le projet de tronçonnage de l'encorbellement et les autorisations de démolir cet encorbellement seront déposées dans les jours qui suivent. Oui, je présenterai le projet d'aménagement aux hôteliers ou au voisinage concerné par ce projet et, oui, je discuterai avec eux du nouveau statut de l'ensemble du quai des Bergues, puisque ça part du pont du Mont-Blanc jusqu'au pont de l'Île. S'il y a eu des réunions ou des quiproquos durant celles-ci, il s'agissait de réunions techniques qui visaient à améliorer le projet; malheureusement, l'une d'entre elles a dû être annulée au dernier moment et je prie celles et ceux concernés par ce dossier de nous en excuser, et de m'en excuser personnellement. J'espère, Monsieur le conseiller municipal, pouvoir commencer les travaux le 15 janvier 2017 comme prévu et comme je m'y suis engagé.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il s'agit d'un lieu qui, depuis 2011, malgré des votes successifs, ne semble pas vouloir démarrer; il ne ressemble toujours à rien. J'ai été interpellée par des commerçants de la rue Chaponnière, qui se demandent ce que va devenir, vous l'avez deviné, le square Pradier. Ils ne sont pas informés, ils entendent des choses contradictoires – alors où en est-on, Monsieur Pagani?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mon rêve, Madame la conseillère municipale, c'est de faire en sorte que le square Pradier devienne ce que nous avons à Chantepoulet; je vous invite à y aller les beaux jours: c'est plein de monde, ça a été immédiatement pris d'assaut. D'ailleurs, les commerçants du square Pradier m'avaient demandé un aménagement au même titre que les commerçants du square de Chantepoulet; j'ai proposé un projet et malheureusement certains voisins, un ou deux, ont commencé une bagarre juridique. Ils ont fait des recours et ils se sont aperçus que l'Etat avait fait une erreur dans la procédure en ne consultant pas un service. On a donc repris toute la procédure, on a recommencé à zéro, et malheureusement là encore il y a eu un nouveau couac, et on a dû recommencer encore une fois la procédure à zéro. Mais vous me connaissez, j'espère que ma pugnacité dans ce dossier permettra d'assainir ce square, qui est vraiment crapoteux – enfin, je passe sur les termes, car ce n'est vraiment ni fait ni à faire. Je vous remercie de votre question et j'espère pouvoir donner un caractère un peu plus joyeux à cet espace public.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Fin juin, nous avons reçu un courrier de M. Bénédicte Hentsch, avec une superbe brochure sur le parc Hentsch. En bas de la lettre, il est dit ceci: «Enfin, je réitère ici solennellement et pour la dernière fois que cette donation n'est en rien le résultat d'un échange avec des surfaces liées à la construction du stade de Genève, et qu'aucun avantage économique n'a été obtenu de près ou de loin, par moi ou ma famille, de la construction de ce magnifique stade.»

Ma question est la suivante: avez-vous répondu à ce courrier? J'aimerais juste rappeler que, dans l'intervention du 14 mars 2016, quand nous avons discuté de cet objet dans cette enceinte, j'avais demandé, au nom du Parti socialiste, s'il s'agissait vraiment d'une donation sans contrepartie, comme mentionné dans plusieurs documents, ou d'une contrepartie, comme stipulé dans l'accord entre la Ville et l'Etat.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, nous avons pris acte de cette déclaration de M. Hentsch, et je crois qu'il faut tourner la page et remercier encore une fois M. Hentsch d'avoir offert gracieusement ce parc public en mémoire de son père. Je vous remercie de votre attention.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Monsieur le magistrat, j'ai entendu dire et j'ai lu dans la presse que l'organisation des Fêtes de Genève – on y revient – avait été envisagée notamment avec l'objectif de ne pas endommager les pelouses du Jardin anglais. Or je passe là-bas tous les soirs et je me suis rendu compte qu'elles sont bien endommagées sur les quais. C'est même pire chaque année, puisque je suis les Fêtes de Genève, comme tous les Genevois, depuis pas mal d'années. Non seulement ces pelouses sont complètement labourées, mais qui plus est on y trouve des barrières orangées tout autour, comme chaque année, à un moment de boom touristique, puisque tous les touristes du Golfe sont là.

Je trouve que, pour l'image de Genève, on peut trouver mieux. Alors je voulais d'abord savoir si le Conseil administratif entendait reconduire ce système des Fêtes de Genève tel qu'il l'a envisagé cette année. Surtout, et c'est encore un hic, vous me passerez l'expression, tous les bancs entre la statue de la Bise et la jetée des Eaux-Vives ont été supprimés pour les Fêtes de Genève, mais depuis un mois que c'est terminé, il n'y en a que trois qui ont été reposés. Je voulais savoir si les fonctionnaires étaient en vacances ou s'ils avaient trop de travail. Je vous remercie.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, s'agissant des bancs, je vais évidemment tout de suite contrôler avec les services, de manière qu'ils puissent les réinstaller. Concernant les Fêtes de Genève elles-mêmes, on a fait le même constat que vous: on avait demandé aux organisateurs des Fêtes de Genève d'avoir des planchers surélevés à 30 cm, ce qui leur a coûté assez cher et ce qui a aussi induit une période de montage et de démontage plus longue que d'habitude, or force est de constater que ça n'a pas fonctionné; finalement, l'herbe a dû être remplacée. Sachez toutefois que c'est ce que nous disons chaque année: les Fêtes de Genève induisent des dégâts aux pelouses depuis un certain nombre d'années et, au fond, les questions que vous soulevez pourront être débattues en commission s'agissant de l'initiative sur les Fêtes de Genève. Encore une fois, je pense qu'on peut trouver des solutions médianes. Entre tout et rien, il y a peut-être un point d'équilibre à trouver.

Une des choses importantes pour le Conseil administratif, c'était de préserver notamment les arbres du Jardin anglais. On parle des arbres de Plainpalais; je sais que ce Conseil municipal y est sensible et la population également. Maintenir des arbres en vie, cela présuppose que leurs racines ne doivent pas être piétinées de manière récurrente chaque année. Il se trouve que le SEVE a aussi pu constater que deux arbres centenaires du Jardin anglais ont dû être abattus parce qu'ils étaient très fragiles. C'est la raison pour laquelle notre Conseil a décidé de ne pas autoriser les Fêtes de Genève à implanter des stands ni à accueillir du public sur les racines des arbres, sauf sur le pourtour du Jardin anglais. Forcément, cela a reporté une partie des nuisances sur d'autres bandes herbeuses.

Cela dit, il faut distinguer dans ce domaine – et on aura peut-être l'occasion d'en reparler – les dégâts irréversibles des dégâts réversibles. Ce n'est pas très heureux d'avoir des pelouses à refaire, mais il se trouve que ce sont des dégâts réversibles; on peut refaire des pelouses. Une fois que vous avez piétiné des racines et qu'elles sont mortes, l'arbre est condamné, il peut tomber, et cela prend des dizaines, voire des centaines d'années pour le remplacer. Voilà ce que je peux vous dire. J'ai pris note de votre remarque concernant les bancs et je vais tout de suite contrôler cela, de manière qu'on les réinstalle dès que possible.

M. Laurent Leisi (MCG). J'ai une question pour M. le maire. Monsieur Barazzone, vous avez déjà esquissé une partie de la réponse tout à l'heure à l'intention de l'un de mes préopinants, M. François Bärtschi. Ma question concerne le Geneva Lake Festival. En l'occurrence, Monsieur le maire, j'aimerais savoir, et je pense que je ne suis pas le seul, s'il était prémédité de faire de cette fête une sorte de fête de l'exclusion sociale, une fête d'où l'on exclut la population genevoise, une espèce de fiesta cosmopolite, élitiste et privatisée. Aviez-vous pensé et prémédité de faire cette fête ainsi, ou est-ce le cas de vos mandants, c'est-à-dire la Fonda-

tion Genève Tourisme & Congrès? A mon avis, beaucoup de Genevois aimeraient le savoir. On va certainement aborder le sujet tout à l'heure, alors je vous donne l'opportunité d'esquisser à nouveau une réponse ou de la repousser à tout à l'heure, à 20 h 30, lors du débat sur l'initiative.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, j'aimerais rappeler que ce Conseil a décidé d'un certain nombre de principes directeurs, dont l'accessibilité au public. Je vous l'ai dit tout à l'heure, il n'était pas admissible de privatiser certains lieux. Cela étant dit, vous vous adressez au mauvais destinataire. Le Conseil administratif n'a jamais délégué la gestion des Fêtes de Genève à Genève Tourisme. C'est le Grand Conseil, dont, je crois, vous faites, faisiez ou ferez partie, qui a délégué de par la loi cette responsabilité à la Fondation Genève Tourisme & Congrès, qui touche un certain nombre de redevances dans le domaine du tourisme et qui a un certain nombre de budgets pour organiser ces Fêtes. Si le Grand Conseil, votre Conseil ou le peuple en décide autrement, le modèle changera, mais encore une fois ni le nom ni le concept n'ont été avalisés par Sami Kanaan ou moi-même.

Nous avons essayé de travailler avec Genève Tourisme et il se trouve qu'ils ont décidé de mandater, sans nous consulter, M. Mongon, qui a organisé les Fêtes de Genève. Nous n'avons eu aucun mot à dire là-dessus, parce que c'est une fête organisée par un tiers. Cela dit, encore une fois, là où nous pouvons jouer un rôle – et c'est, je crois, le sens de l'initiative –, c'est sur le cadre. Au fond, on accueille en ville de Genève une manifestation d'importance cantonale et nous pouvons collectivement, au Conseil municipal, respectivement le Conseil administratif voire le peuple, définir des conditions d'octroi d'autorisations, notamment de la gratuité du domaine public.

Il vous faut écrire à Genève Tourisme qui pourra vous expliquer les raisons pour lesquelles les Fêtes de Genève s'appellent désormais «Geneva Lake Festival»; au même titre, vous pouvez écrire à l'organisateur de la Lake Parade pour lui demander pourquoi elle ne s'appelle pas la «Parade du lac», mais cela fait vingt ans que ça existe... Encore une fois, ce sont les organisateurs qui décident du nom de leurs fêtes.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

M. Jean Zahno (UDC). Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Sami Kanaan. La Fondation des Evaux est cogérée par cinq communes: Bernex, Confignon, Lancy, Onex et la Ville de Genève. La Ville de Genève détient 34,5% de participation dans cette fondation, qui est au bénéfice d'un droit de superficie

Questions orales

jusqu'en 2039. En juillet dernier, la Cour des comptes a rendu un rapport très sévère sur la Fondation des Evaux; 16 recommandations de la Cour des comptes ont été émises et toutes ont été acceptées – des faiblesses, donc... Des améliorations dans la gouvernance et dans le domaine de la gestion ont été constatées. S'agissant de problèmes d'intégrité et d'éthique, entendez-vous, Monsieur le magistrat, venir devant la commission des sports de ce Conseil municipal, afin de présenter le rapport de la Cour des comptes sur la Fondation des Evaux? Je vous remercie pour votre réponse.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous félicite de vos lectures, les rapports de la Cour des comptes sont toujours une lecture nécessaire et utile pour les élus. Effectivement la Cour des comptes a rendu un rapport début juillet, qui contenait une série de constats, certains sévères mais pas tous, et 16 recommandations qui ont toutes été avalisées par le conseil de fondation. Si vous avez bien lu le rapport, et je sais que vous l'avez bien lu, vous constaterez que, sur beaucoup de points, la Cour des comptes prend acte du fait que nous avons déjà initié des changements.

Je ne vous cache pas que l'intercommunalité c'est très bien comme principe, mais ça ne facilite pas toujours les choses en termes d'efficacité, et je dis souvent, comme une demi-plaisanterie, que je passe plus de temps sur ce centre sportif là, parce qu'il faut se coordonner entre les cinq communes, que sur l'ensemble des autres centres sportifs directement sous ma responsabilité. Il faut donc à la fois des réformes stratégiques, fonctionnelles et d'organisation, y compris sur le plan du personnel. Je n'entrerai pas dans les détails, parce qu'il s'agit justement de personnes, mais les mesures ont déjà été prises concernant la direction des Evaux. A la prochaine occasion que je vais à la commission des sports, je viens volontiers résumer ou présenter le rapport, que vous avez déjà, ou en tout cas vous dire comment on a assuré le suivi en tant que Fondation des Evaux.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question s'adresse à M. le maire. Le 7 août se sont déversés 1000 litres de mazout sur le quai Gustave-Ador, nécessitant l'intervention de plusieurs pompiers et de la Voirie, en raison semblerait-il d'une génératrice. En dehors du fait que le mazout, même sans se déverser, pollue, là il s'est encore glissé sous un stand, dont l'exploitant a refusé de se déplacer pour qu'on puisse nettoyer. Comment cela s'est-il produit? A qui appartenait la génératrice? La Ville va-t-elle engager une action en responsabilité? Quelles mesures ont-elles été prises pour que ça ne se reproduise plus?

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement, Madame. La parole est à M. Guex.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Barazzone. Je vais vous parler un peu de Plainpalais et je vais vous parler un peu d'arbres, mais rassurez-vous, je vais vous parler du Musée d'ethnographie. On m'a fait une espèce de visite guidée cet été pour me montrer l'état de la végétation autour du Musée d'ethnographie, on m'a aussi promené à l'intérieur de la Jonction, on m'a montré beaucoup d'arbres qui ont des branches sèches, des massifs floraux laissés à l'abandon... Je voulais savoir si c'était un manque de moyens de vos services et, auquel cas, faudrait-il qu'on vous fasse une petite rallonge au budget pour qu'il y ait un entretien qui soit plus efficace? La situation est vraiment préoccupante, d'après les habitants qui nous ont contactés.

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, c'est assez intéressant, parce que je n'ai reçu aucune lettre de la part d'habitants de la Jonction qui s'étonnaient de la situation. Au contraire, je pense que la plupart du temps, et en particulier au Musée d'ethnographie, l'entretien est fait à mon sens de manière très correcte. Je pense plutôt que le SEVE améliore chaque année sa capacité à entretenir ses massifs floraux et à en imaginer de nouveaux. J'ai d'ailleurs demandé qu'il y en ait dans tous les quartiers. S'agissant des arbres, il arrive que de temps en temps il y ait des branches sèches; ma foi, cela fait partie des aléas de la nature, mais on essaie de remplacer les arbres quand ils sont abattus, de soigner les branches sèches pour faire en sorte que l'arbre ne dépérisse pas.

Si vous avez des exemples concrets, il vous est toujours possible de m'envoyer des photos, on fait analyser la situation et, si on peut replanter ou augmenter la végétalisation, on le fera; vous savez que c'est une priorité de ce Conseil administratif. Je vous remercie d'ailleurs pour les budgets que vous avez votés année après année pour le SEVE, mais également pour les budgets d'investissement que vous avez votés – quand je dis «vous» c'est collectif –, avec les propositions qui nous permettront de végétaliser des pieds d'arbres, d'en planter davantage dans les quartiers. C'est en tout cas une priorité de végétaliser les quartiers particulièrement gris et bétonnés, soyez rassuré. Pour les cas particuliers, je suis toujours disponible.

M^{me} Amanda Gavilanes (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Fin mai, la presse locale faisait une nouvelle fois état de la censure d'une affiche publicitaire du salon Venusia, qui avait été jugée par la Ville dégradante pour l'image des femmes. L'affiche en question représentait un terrain de football sur lequel avait été dessiné un schéma tactique représentant un corps féminin nu avec le slogan suivant: «Chez nous, toutes les passes sont réussies.» Cette décision a été prise par la fameuse commission ad hoc composée de trois fonctionnaires municipaux, laquelle juge les cas litigieux qui lui sont soumis par la Société générale d'affi-

Questions orales

chage (SGA), mais ne se prononce pas sur les autres types d'affiches publicitaires, qui vantent par exemple des voitures, des produits cosmétiques ou des régimes amaigrissants ou autres, à grand renfort de corps féminins plus ou moins dénudés.

Le Parti socialiste s'étonne de ne pas avoir reçu de réponse à la première interpellation qui vous avait déjà été faite concernant cette même commission, parce que nous vous avons déjà demandé de nous fournir le règlement interne de cette commission et les critères d'analyse desdites affiches. Nous aimerions donc, dans un souci de transparence et de cohérence par rapport à la politique que mène la Ville en matière d'égalité et de non-discrimination, savoir quels sont ces critères. Le Parti socialiste déposera d'ailleurs une motion dans ce sens ces prochains jours.

M. Guillaume Barazzone, maire. En fait, Madame la conseillère municipale, il n'y a pas de règlement, il y a une décision du Conseil administratif, et il se trouve que ce dernier a décidé de supprimer cette commission à l'avenir. En effet, nous avons jugé que la démarche était intéressante, mais nous nous posons les mêmes questions que vous, à savoir quels sont les critères, de quels département doivent être les fonctionnaires qui siègent dans cette commission, car au fond c'est très personnel, les questions de morale et de protection de la jeunesse. On s'est rendu compte qu'il y avait un arsenal juridique à Genève pour protéger les enfants, qu'il y avait des normes antiracistes – je donne ces exemples-là, mais il y en a d'autres – pour protéger la population.

Il s'agit maintenant de responsabiliser le futur concessionnaire – vous savez qu'on va remettre la concession en jeu. En tant que concédant, nous avons un cahier des charges, que nous allons publier; nous allons indiquer au concessionnaire qu'il doit respecter un certain nombre de principes, à lui ensuite de respecter ces principes et la loi. Nous ne pouvons pas faire un contrôle a priori, nous préférons faire un contrôle a posteriori, qui peut être fait rapidement. D'ailleurs les autorités cantonales peuvent le faire également, notamment s'il y a un trouble à l'ordre public et si la loi est violée. Cela nous semblait donc plus logique d'avoir un contrôle a posteriori. D'ailleurs nous sommes assez mal à l'aise; de temps en temps nous recevons des demandes et, souvent, les privés nous demandent de prendre la responsabilité de dire oui ou non, et en réalité on n'est pas sûrs à chaque fois d'avoir la solution miracle, qu'elle aille dans un sens ou dans un autre.

Pour purger ce thème, qui est fort intéressant – y compris chez nous, nous en avons beaucoup débattu –, nous avons décidé à l'avenir de supprimer cette commission. Je pense donc que le débat est devenu presque sans objet. On pourra en débattre à nouveau s'agissant des concessions, des principes, mais sachez que nous voulons protéger notamment les enfants, et éviter les publicités sexistes, racistes ou homophobes par exemple. Je crois que c'est très important.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone. Depuis des mois, je suis contacté par un citoyen habitant près de l'école des Pâquis, qui se plaint de nuisances causées par des dealers guinéens et nigériens postés dans les alentours, sous l'auvent de l'école. J'ai personnellement pu constater la présence de ces requérants d'asile, éventuellement déboutés, et leur agressivité. Plusieurs personnes m'ont dit qu'elles n'osent plus passer par cet endroit à cause de cette présence. Mon interlocuteur m'a transmis des documents prouvant qu'il a alerté la police, de même que M^{mes} Esther Alder et Anne Emery-Torracinta. Il n'est pas content des réponses obtenues ni des changements observés sur le terrain, ou plutôt du manque de changements observés sur le terrain. Les dealers continuent de boire et de hurler durant la nuit et ne se laissent pas déranger par les voitures de police qui passent occasionnellement. Avez-vous donc connaissance de cette situation, et qu'envisagez-vous de faire pour y remédier?

M. Guillaume Barazzone, maire. Monsieur le conseiller municipal, nous avons en effet connaissance non pas de cette situation particulière, mais de plusieurs cas de présence de dealers, notamment dans le quartier des Pâquis que vous mentionnez. Il se trouve que de temps en temps, malheureusement, des groupes de dealers s'attaquent mutuellement, rendant la situation pour le moins chaotique dans le quartier.

Vous le savez, la police municipale n'a pas les compétences juridiques pour intervenir. La loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) fixe les compétences de la police municipale, notamment pour les conditions d'intervention, par exemple en cas de troubles à l'ordre public. Dans le cas des dealers, la police municipale a uniquement la compétence d'intervenir sur l'acquisition de stupéfiants en vue de la consommation.

Cela dit, nous sommes en contact avec la police cantonale et le Département de la sécurité et de l'économie, de manière à fixer un certain nombre de critères et de priorités politiques par le biais des contrats locaux de sécurité. Comment ces contrats fonctionnent-ils? La Ville de Genève peut demander au Canton de mettre un accent particulier aux Pâquis, notamment des forces de police cantonale, laquelle est compétente pour s'occuper du deal et de la lutte contre le deal.

Moi, ce que je peux vous suggérer, c'est de m'envoyer peut-être de nouveau l'e-mail que vous avez reçu de ce citoyen; je le transmettrai personnellement au conseiller d'Etat Pierre Maudet, de manière à voir s'il peut faire quelque chose. Toutefois, la Ville peut signaler des problèmes, être sur le terrain par le biais de la police municipale, voire de l'action sociale, mais elle ne peut pas se substituer à la police cantonale qui est, de par la loi, compétente en la matière.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. En effet, cette fin de semaine aura lieu la Nuit des Bains, et j'ai été interpellé par des habitants de la rue du Diorama et du boulevard Saint-Georges, qui s'inquiètent déjà de préparatifs dans l'arcade de l'association qui s'occupe du journal *Go Out!*. En effet, cette dernière, visiblement, prépare un concert, et les voisins s'en inquiètent car l'année dernière il y a eu le même problème, cette arcade a organisé une fête qui n'était pas autorisée, et ils s'étonnent que cette année cela se renouvelle. Alors ma question est toute simple: cette association a-t-elle obtenu une autorisation de manifestation pour le jeudi de cette semaine, soit le 15 septembre?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, dans ce canton et dans cette ville il y a heureusement plein d'activités culturelles qui ne sont pas uniquement du fait de mon département. Les Genevois sont très créatifs et très actifs. Je connais le magazine *Go Out!* comme vous. Je suppose qu'ils ont demandé les autorisations idoines, le cas échéant soit au Service du commerce, soit aux services de mon collègue Guillaume Barazzone, mais effectivement ce n'est pas moi qui autorise des manifestations culturelles; s'ils font un concert, ils doivent demander l'autorisation. Il y a de nouvelles législations en la matière qui sont heureusement sur ce genre d'opérations beaucoup plus faciles à gérer, et je suis certain qu'ils feront les choses dans l'ordre.

J'aimerais quand même relever que l'incident de l'année passée dont vous parlez s'est produit entre 18 h et 21 h; je me le rappelle car j'y étais, je tiens à le dire en toute transparence. Effectivement, entre 18 h et 21 h, une voisine, disons, particulièrement sensible a protesté. Je pensais qu'en début de soirée les choses pouvaient se passer sans bruit, mais ma foi voilà... Je suis certain que le magazine sera très attentif cette année à respecter à la lettre les droits d'autorisation.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne la Maison de quartier des Pâquis. Vous le savez, les maisons de quartier ont une structure de compétences très complexe, avec la Ville, la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), la Fédération des centres de loisirs et de rencontre ainsi qu'un comité, et bien sûr l'équipe avec sa direction. La Maison de quartier des Pâquis connaît depuis une année de graves problèmes qui préoccupent bien des habitants et des usagers: des difficultés dans l'équipe, avec le départ forcé d'une des collaboratrices, après un malaise parmi les autres collaborateurs, des conflits, mais aussi au niveau du comité de l'association, avec, ont constaté de nombreuses personnes, un fonctionnement que nous trouvions assez peu démocratique autour de l'organisation de l'assemblée générale, de l'élection du comité, d'admissions de nouveaux membres de l'association, de non-admission d'anciens membres.

Cela a donc provoqué perplexité, inquiétude et malaise. Quelles sont les possibilités de la Ville de savoir ce qui se passe, de veiller au respect d'un fonctionnement démocratique d'une association que vous soutenez, d'intervenir – et, si oui, comment? Quel est le rôle de la Ville par rapport à ce type de difficultés?

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, effectivement cette situation interpelle. S'agissant du fonctionnement des maisons de quartier, sachez que la Ville octroie une subvention monétaire mais aussi une subvention non monétaire, par la mise à disposition des locaux. Les maisons de quartier dépendent d'un comité et fonctionnent, comme toute association, avec des membres, avec l'obligation de procéder à des assemblées générales. Sachez aussi que le personnel des maisons de quartier est géré à travers la FASe et que cette dernière soutient une certaine mobilité des collaboratrices et des collaborateurs, plus précisément des animatrices et des animateurs.

Maintenant, par rapport à votre questionnement, je puis vous dire que je vais faire en sorte que le Service de la jeunesse me fasse un rapport sur le fonctionnement de la Maison de quartier des Pâquis, car il est vrai qu'il est important que le fonctionnement démocratique des structures soit respecté, que les processus inhérents au fonctionnement d'une association soient également respectés. Je veillerai à ce que le service regarde avec attention ce qui se passe dans cette maison de quartier afin que le souci que vous relayez soit réglé.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et concerne les expositions temporaires. J'aurais souhaité savoir ce qu'on fait du matériel utilisé. Ce sont toujours des expositions de grande qualité, avec du matériel qui me semble être aussi de grande qualité. Est-ce qu'il est réutilisé, recyclé, voire donné à des associations?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, votre question est fort pertinente. Je pense qu'il y a encore des progrès à faire en la matière. Des essais sont faits pour essayer de recycler déjà un maximum au sein même des musées, entre les musées municipaux. Parfois, c'est du sur-mesure, ce qui ne facilite pas la réutilisation. On a aussi examiné, au sein de la délégation G'innove du Conseil administratif, un projet initié par les acteurs culturels, qui partait des décors de théâtre. C'est un projet conçu à plus petite échelle mais avec des questionnements similaires, qui essaie de créer une sorte de centrale de mutualisation des décors et qu'on pourrait élargir à d'autres acteurs culturels.

Questions orales

Votre question m'encourage à augmenter les efforts dans ce domaine, car je pense qu'il y a peut-être effectivement moyen d'augmenter le recyclage de ce matériel. Après, donner du matériel municipal à des associations, c'est sous réserve des contingents, je dirais, formels; il faut juste trouver la forme, mais ça peut se régler.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif et peut-être à M. Pagani. L'année passée, de nombreuses motions et résolutions acceptées par le Conseil municipal ont demandé à la Ville de rechercher activement et de mettre en place des logements et des hébergements pour réfugiés en ville de Genève, et vous aviez, encore avant l'été, dit que vous étiez en train de chercher et de trouver. Vous avez notamment contribué à empêcher la démolition du foyer Frank-Thomas. On aimerait savoir pour combien de temps cet abri-là sera encore à disposition, et si vous avez trouvé d'autres choses. Aurons-nous des hébergements supplémentaires pour ces réfugiés d'ici à l'hiver à Genève?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, tout d'abord en ce qui concerne Frank-Thomas, vous l'avez relevé, la Ville de Genève a participé à une solution pragmatique pour sauver ces 173 places jusqu'en 2019, l'Etat de Genève s'étant engagé à investir quelque argent pour rénover le bâtiment a minima, le mettre dans des conditions de sécurité, et à payer le renforcement d'un mur pour permettre l'accès au chantier CEVA par ailleurs; cela, c'était un premier point. Nous avons profité de l'été pour mettre quatre terrains à la disposition d'un architecte, d'ailleurs mandaté par l'Hospice général, pour étudier la faisabilité de la mise en place d'infrastructures légères, qui vont coûter assez cher quand même, pour viabiliser ces quatre terrains et y implanter 150 à 200 lits, de manière un peu disséminée dans notre ville.

Sur la base des résultats qui m'ont été transmis il y a quelques jours, j'ai fait prolonger cette étude pour aller jusqu'à l'autorisation de construire et je vais prendre contact avec M. Poggia et les instances de l'Hospice général pour voir comment on continue dans cette affaire, mais d'ores et déjà je peux vous affirmer que, l'hiver venant, on n'arrivera pas à mettre ces bâtiments à disposition immédiatement. Il y a des autorisations de construire et des travaux à effectuer qui vont prendre un certain temps.

M. Pierre Gauthier (HP). Monsieur le président, chères et chers collègues, ma question s'adresse à M^{me} Salerno, qui n'est justement pas là, en charge de la Gérance immobilière municipale (GIM) et qui, d'ailleurs, n'a toujours pas répondu à ma question sur Naxoo posée en juin dernier – mais la voici.

Un article paru dans *Bilan* sous la plume de Charles-André Aymon indique que la société Airbnb retire de fait plus de 300 appartements du marché locatif de Genève, déjà fort tendu. Le groupe Facebook qui recense les appartements vides en avait dernièrement recensé 760. Le milieu immobilier est très fâché de cette situation et plusieurs villes, San Francisco, Berlin et Paris, ont introduit un règlement qui interdit ces pratiques. Genève va-t-elle se pencher sur cette pratique scandaleuse qui, en plus des appartements laissés vides, des lits froids, entretient une grave pénurie de logements dont souffrent en priorité les familles à faibles et à moyens revenus? Je vous remercie, Madame.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Gauthier, on n'a pas besoin de se saisir de la problématique de cette pratique, puisqu'on s'en est déjà saisi et qu'on l'a réglée. Dans le cas des logements de la GIM, c'est très simple: vous louez un logement à M. X, par hypothèse M. Gauthier, selon son revenu, son taux d'occupation, et à M. Gauthier uniquement; si, par hypothèse, vous devez un jour partir en voyage et que vous souhaitez sous-louer votre logement, vous devez avoir l'accord du propriétaire. Si vous sous-louez votre appartement sans l'accord du propriétaire, vous encourez la résiliation de bail. On a eu des cas de locataires qui louaient leur appartement sur Airbnb. J'avoue que c'est assez compliqué de les trouver, parce que rarement on vous met l'adresse exacte, mais soit certains cas nous ont été annoncés, soit nous les avons découverts nous-mêmes – nous faisons tout de même une veille; je ne prétends pas qu'elle soit parfaite car c'est compliqué de la faire – et nous avons résilié les baux.

(Remarque de M. Gauthier.)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Il n'y a pas besoin de faire un règlement général, parce que le règlement que vous avez voté est très clair. On a un lien avec un locataire unique et il n'y a pas de dérogation à ce principe-là, sauf si on l'autorise, dans des cas exceptionnels, qui ont d'ailleurs été prévus dans le règlement. Il y a juste impossibilité, pour un quelconque locataire de la GIM, de louer son logement sur Airbnb, et si par hasard il devait le faire, son bail serait résilié. Dans un tel cas, nous sommes allés jusqu'au bout de la procédure, quand bien même lesdits locataires sont venus après, forcément, plaider leur cause auprès de moi. Je leur ai expliqué que c'était juste impossible: quand vous entrez dans un logement social, vous savez très bien pour quel motif on vous a autorisé à devenir locataire...

Le président. Deux minutes, Madame Salerno...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le contrat est clair, vous devez le respecter; si vous ne le respectez pas, il n'y a plus de contrat.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno et concerne La ville est à vous. On a appris aujourd'hui par voie de presse et par le site de la Ville que l'équipe du laboratoire de sociologie urbaine de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a fini ses travaux et a rendu son rapport. Qu'en est-il des conclusions de ce dernier?

Le président. Avant que M^{me} Salerno réponde, je demanderai à M. Carasso de bien vouloir regagner sa place. Merci. On vous écoute, Madame Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je réponds à votre question, qui est en fait dans le droit fil d'une question que M. Sormanni, votre collègue de parti, avait posée. En effet, M. Sormanni, au mois de juin, avait fait une interpellation sur La ville est à vous, dénonçant quelques pratiques, s'émouvant de certains cas spécifiques dans les quartiers. A cette occasion, M. Sormanni, d'ailleurs bien renseigné, m'avait dit qu'il savait qu'un rapport avait été fait et demandait s'il pourrait vous être transmis pour que vous puissiez l'étudier. Je lui ai répondu que oui, et vous avez reçu un communiqué de presse auquel était attaché le rapport. Je pense donc que vous allez prendre le temps de lire le rapport, qui se trouve sur le site de la Ville de Genève. Je prévois d'aller plutôt en commission des finances, où vous ne siégez pas mais où siège M. Sormanni, pour discuter des conclusions du rapport.

M^{me} Maria Pérez (EàG). C'est une question sur la plaine de Plainpalais, qui s'adresse au maire de Genève. Vous savez que notre groupe est très attaché à la démocratie, et nous savons ce qu'il en coûte de ne pas avoir de moyens, ou d'avoir des moyens restreints sur un référendum pour faire entendre ses idées. La Ville a usé et abusé de moyens conséquents pour se faire entendre sur MAHplus; on avait un budget de 400 000 francs et un dépassement en communication de 1,5 million sur une année de référendum et, cet été, sur la plaine de Plainpalais, il y a déjà une exposition qu'on qualifiera d'informative mais que certains référendaires estiment être abusive et en tout cas déloyale, puisque eux n'ont pas le premier centime pour pouvoir rivaliser avec la Ville et faire entendre leurs idées. J'ai été approchée par certains d'entre eux. Je sais qu'ils ont écrit à la Ville de Genève pour lui demander de démonter ce qu'ils estiment être en fin de compte une violation des droits démocratiques, puisqu'on votera sur ce référendum au mois de novembre. Ils ont demandé à tout le moins qu'on leur offre le même espace. J'aimerais savoir quelle a été la réponse de la Ville. Merci beaucoup.

Le président. J'en profite pour saluer à la tribune M^{me} Céline Carasso et ses enfants. Merci de venir soutenir cet éminent Conseil municipal! (*Applaudissements.*) Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à la place du maire, car je suis en charge de ce projet, qui a d'ailleurs été voté par une majorité de ce Conseil municipal. Je vous renvoie à une décision du Tribunal fédéral en ce qui concerne la position des autorités dans une campagne de votation. Les autorités doivent donner des informations qui correspondent à la réalité et permettre à tout un chacun de pouvoir se forger son opinion. C'est le rôle de cette exposition. A ma connaissance, personne n'a trouvé d'informations erronées ou mensongères dans cette exposition. J'ai demandé que tout un chacun puisse se faire son opinion sur la base d'informations concrètes et précises.

Cela étant, nous avons effectivement reçu de la part des référendaires une demande d'argent – et vous auriez dû le préciser. Depuis quarante-six ans que je fais de la politique, j'ai mené passablement de référendums et d'initiatives, mais à ma connaissance c'est la première fois que des référendaires tendent la sébille auprès des autorités ou de cette enceinte pour demander que leur campagne soit payée. Cela fait partie des droits démocratiques aussi d'avoir les moyens de ses ambitions. Je mettrai donc à disposition un certain nombre de panneaux car mon esprit démocratique, Madame la conseillère municipale, me fait dire qu'il faut donner ce moyen à bien plaisir aux référendaires, qui feront valoir leurs opinions, notamment en ce qui concerne les derniers événements. Je suppose que, comme moi, ils sont inquiets de ce qui est en train de se passer et de l'insécurité que fait régner la sécheresse sur les arbres de Plainpalais.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Nous terminerons les questions orales à 18 h 45, en tenant compte du fait que nous traitons trente questions d'une minute suivies d'une réponse de deux minutes. Je pense qu'il reste donc encore deux ou trois questions maximum. La parole est à M^{me} Fabienne Beaud.

M^{me} Fabienne Beaud (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne la rue Prévost-Martin qui, depuis trois semaines, est en sens unique, sans qu'aucun trou n'y ait été creusé. J'aimerais savoir la raison pour laquelle on a partiellement fermé cette route, où on a aussi enlevé des places de parc. Il s'agit du tronçon entre Denner et Lidl, près de la place des Augustins.

Le président. On vous répondra demain, Madame. La parole est à M. Mireval.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse, je crois, à M. Pagani. Cela concerne les documents que nous venons de recevoir ce soir et pour lesquels je vous remercie. J'ai pu constater, en les parcourant pendant ce moment de questions, que le budget voté par ce Conseil municipal concernant la centrale photovoltaïque de la crèche Châteaubriand avait été mieux que respecté, puisqu'il avait permis environ 100 000 francs d'économie sur les 290 000 francs votés. On a même droit à une photo, d'ailleurs, merci beaucoup... J'aurais aimé savoir ce qui avait permis cette superbe économie de presque 33% et si les outils développés ayant permis cette économie permettent d'envisager d'autres économies sur d'autres chantiers.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, moi aussi j'ai été interpellé par cette économie, mais en fait il faut savoir que les entreprises, aujourd'hui, sont à cran, si j'ose dire. Il y a une concurrence extrêmement importante du fait de la raréfaction des investissements des autorités. Je prends par exemple l'Etat de Genève, qui est passé de 700 millions d'investissements à 500, puis à 300 millions aujourd'hui.

M. Christo Ivanov (UDC). C'est faux! C'est 763 millions!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Très bien, je vérifierai les chiffres; si c'est faux, je vous prie de m'en excuser. (*Remarques.*) Vous parlez d'une conférence de presse, alors il s'agit des nouveaux investissements, moi je parle des anciens. En tout cas je vérifierai. Cela étant, les évolutions technologiques des cellules photovoltaïques les ont rendues extrêmement performantes et cela nous a permis des économies. Toutefois, les économies d'un côté compensent les différences de budget de l'autre. Je boucle généralement les crédits à l'équilibre ou même en faisant des économies.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Nous avons été saisis de deux motions d'ordonnancement, que nous allons voter avant la pause de 19 h. La première motion d'ordonnancement est signée de M. Stéphane Guex et de M. Pierre Gauthier et demande l'adjonction à notre ordre du jour et le traitement urgent de la motion M-1240 du 13 septembre 2016 de MM. Stéphane Guex et Pierre Gauthier, «Abattage de Plainpalais, transparence absolue». Les docu-

ments ont été distribués à tout le monde. Je donne la parole à l'un des auteurs pour une minute. Monsieur Guex, vous avez la parole.

M. Stéphane Guex (HP). Merci, Monsieur le président. Effectivement, l'abattage des arbres de Plainpalais a créé beaucoup d'émotion parmi nos citoyens. On l'a vu, beaucoup de gens se sont déplacés, les réseaux sociaux en ont beaucoup parlé, la presse s'en est émue; j'ai donc pensé qu'il était bien que nous en discutions ce soir et que nous accordions un peu de temps notamment à notre magistrat Barazzone, pour qu'il puisse développer un peu plus que ce qui lui a été possible pendant son maigre temps de parole lors des questions orales. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Le président. Merci, Monsieur Guex. Le vote nominal est demandé.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion d'ordonnancement est acceptée sans opposition par 59 oui (5 abstentions).

Ont voté oui (59):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté non (5):

M. François Bärtschi (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Souheil Sayegh (DC), M^{me} Albane Schlechten (S).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

Le président. La seconde motion d'ordonnancement est signée de M. Daniel Sormanni et concerne la motion M-1233, qui est déjà une urgence reportée de la dernière session. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, il s'agit en effet d'une urgence datant de la dernière fois. Elle concerne la problématique cantonale de l'essai de la circulation des motos dans certains couloirs de bus TPG, contre lequel, malheureusement, la Ville a fait recours. Je pense qu'il y a une certaine urgence à traiter cette problématique, parce que, évidemment, tout est bloqué aujourd'hui. Je pense qu'il est important de pouvoir faire cet essai, qui a été validé par le Grand Conseil et par le Conseil d'Etat – et validé par l'Entente, alors j'espère qu'elle va nous soutenir aussi pour cette urgence! Je vous en remercie par avance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 39 oui contre 29 non.

Le président. Ces deux objets seront traités après le point 16 de notre ordre du jour, l'initiative populaire municipale concernant les Fêtes de Genève, lors de la séance de 20 h 30.

Décision de l'ACG relative à l'octroi d'une subvention par le Fonds intercommunal à chaque nouvelle place de crèche créée

8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée (D-30.35).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.8.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2016

Outre leur fonctionnement, la création de places de crèches représente un coût important pour les communes, puisqu'on estime celui-ci à plus de Fr. 30'000.- par place.

Etant donné l'effort particulièrement important à mener dans ce domaine par les communes, le Fonds d'équipement communal puis le Fonds intercommunal les soutiennent dans cette mission depuis 2004.

Dans cette optique, il leur est octroyé une subvention unique de Fr. 5'000.- pour chaque nouvelle place de crèche créée.

Globalement, ces subventions représentent un montant moyen d'environ Fr. 1'200'000.- par année.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de reconduire cette subvention de Fr. 5'000.- pour chaque place de crèche.
--

Il est pris acte de la décision D-30.35 de l'Association des communes genevoises.

Décision de l'ACG relative à la participation
du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus**9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus (D-30.36).**

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2016

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Le réseau du Bibliobus réunit 28 communes : Aire-la Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin (2017), Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier, et Veyrier.

S'agissant du dispositif de financement, il est prévu de continuer à le faire s'articuler de la façon suivante :

- soutien général au dispositif par le FI (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).
Montant estimé : Fr. 430'000.-
L'augmentation observée par rapport à 2016 est due au fait que la Ville de Genève ne recourt plus à ce service pour ses propres habitants. Une étude a été menée sur les possibilités d'adaptation de cette prestation dès le budget 2018 ; elle sera débattue dans le courant de l'automne prochain.
- Subventions octroyées aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le Fonds intercommunal.
Montant estimé : Fr. 220'000.-.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, d'octroyer une subvention de Fr. 650'000.- pour le financement du Bibliobus.
--

Il est pris acte de la décision D-30.36 de l'Association des communes genevoises.

10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.37).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délaï d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2016

En septembre 2009, l'Assemblée générale a adopté le principe d'un soutien, par le FI, des prestations culturelles à fort caractère intercommunal. Elle a donc validé le principe d'une enveloppe annuelle dotée de Fr. 1'000'000.- à cette fin.

Depuis le 1^{er} juin 2015 une nouvelle convention lie l'ACG au FI par de nouvelles procédures. Celles-ci, dans le cas des dépenses émergeant aux enveloppes culturelles et sportives, donnent aux commissions ad-hoc de l'ACG un rôle de préavis, lequel est ensuite présenté en Assemblée générale extraordinaire pour validation finale.

Parmi les principaux critères pris en compte pour l'octroi de ces subventions figurent notamment :

- Le dépôt des demandes à deux échéances fixes : le 31 mars et le 30 septembre
- l'obligation de voir chaque demande présentée par la/les commune/s ou la/les entité/s intercommunale/s directement impliquée/s ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de posséder un fort caractère intercommunal ;
- l'obligation, pour l'activité culturelle concernée, de bénéficier d'un solide soutien financier communal, le FI ne devant qu'assumer un complément des efforts communaux et non se substituer à ceux-ci, avec un taux de subvention à ne pas dépasser ;
- l'obligation, pour l'activité concernée, d'être le fruit d'une activité professionnelle ou semi-professionnelle ;
- l'obligation, pour les organisateurs de l'activité culturelle concernée, de présenter une démarche réaliste et crédible ;

A noter que toute détermination de l'ACG quant à l'octroi de subventions prélevées sur cette enveloppe demeure de la compétence exclusive de l'Assemblée générale.

Décision de l'ACG relative au financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe des dépenses culturelles diverses

A titre d'exemple, en 2015, les événements culturels, financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants:

• Antigél 2015 (2 ^{ème} tranche 2015) :	Fr.	200'000.-
• Antigél 2016 (1 ^{ère} tranche 2016) :	Fr.	200'000.-
• 100 ^{ème} Jaques-Dalcroze :	Fr.	55'000.-
• Openaire 2015 :	Fr.	15'000.-
• Jouez, je suis à vous :	Fr.	40'000.-
• 74 notes sur la frontière :	Fr.	16'500.-
• Accès des jeunes à la culture	Fr.	170'000.-
• Jazz sur la Plage :	Fr.	10'000.-
• Festival Petit Black Movie :	Fr.	15'000.-
• Les Créatives 2015 :	Fr.	20'000.-
• La Bâtie 2015 :	Fr.	200'000.-
• Rencontre dans le Grand Genève :	Fr.	15'000.-
• Théâtrochamp : et si c'était moi ? :	Fr.	15'000.-
• Cinéma et droits humains (1 ^{ère} tranche 2015) :	Fr.	18'500.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de maintenir l'enveloppe culturelle au même niveau que lors de l'exercice précédent, soit de Fr. 1'000'000.-.

Il est pris acte de la décision D-30.37 de l'Association des communes genevoises.

Décision de l'ACG relative au financement par le Fonds intercommunal de l'enveloppe des dépenses sportives diverses

11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.38).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG :	22 juin 2016
Dossier communiqué le :	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>) :	11 octobre 2016

Le 22 juin 2011, s'inspirant de l'enveloppe culturelle intercommunale, l'Assemblée générale a décidé de créer une seconde enveloppe destinée à permettre le soutien, par le FI, de prestations sportives à fort caractère intercommunal.

Pour mémoire et pour limiter notre présentation à 2015, les événements sportifs financés par les communes, auxquels ont été attribuées des subventions complémentaires prélevées sur cette enveloppe ont été les suivants :

- Team Genève 2015 : Fr. 34'000.-
- Openaire 2015 : Fr. 15'000.-
- Tournoi Hockey Challenge 2015 : Fr. 30'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de maintenir l'enveloppe sportive à son niveau de 2016, soit Fr. 300'000.-.

Il est pris acte de la décision D-30.38 de l'Association des communes genevoises.

Décision de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal
au cofinancement de la relève sportive

12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 450 000 francs (D-30.39).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2016

Dès 2014, la relève sportive a bénéficié d'un co-financement du canton, de la Ville de Genève et de l'ACG.

Fort de l'intérêt rencontré et de la qualité des projets cofinancés, il est proposé de maintenir le financement actuellement nécessaire pour 2017.

Pour rappel, s'agissant de 2016, le plan de cofinancement de la relève sportive validé par l'Assemblée générale le 23 mars 2016 est le suivant :

	Canton	Ville de Genève	ACG	Total
Genève Futur Hockey	495'000.-	500'000.-	0.-	995'000.-
Football – GEF	176'000.-	130'000.-	299'000.-	605'000.-
Académie Volleyball Genève	37'000.-	24'000.-	64'000.-	125'000.-
Institut de tennis de table Genève*	17'000.-	26'000.-	32'000.-	75'000.-
Académie Genevoise de Handball (4 mois)**	6'000.-	9'000.-	10'000.-	25'000.-
TOTAL	731'000.-	689'000.-	405'000.-	1'825'000.-

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de porter la part de l'ACG au financement global à Fr. 450'000.-.

Il est pris acte de la décision D-30.39 de l'Association des communes genevoises.

13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.40).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al. 1 LAC)	:	11 octobre 2016

a) Investissements consacrés au réseau inter-administrations genevoises (RIAG)

Pour mémoire, le réseau inter-administrations genevoises (RIAG) a été initié en partenariat avec le Canton, dans le but de relier toutes les mairies. A ce jour, ce réseau de 220 km relie en fibre optique 37 mairies et deux salles qui accueillent les équipements de calcul et de stockage des données des communes.

En 2017, les dépenses liées au réseau et aux salles représenteront:

- Fr. 320'000.- pour l'augmentation de la capacité de stockage et de traitement destinée à permettre l'absorption de l'augmentation exponentielle du volume des données traitées par les communes.
- Fr. 180'000.- pour les interventions sur le réseau existant, nécessitées notamment par les nombreux chantiers sur le territoire cantonal.

b) Autres investissements

Les investissements 2017 du Groupement intercommunal d'informatique sont budgétisés à Fr. 600'000.--, dont Fr. 100'000.-- seront financés par le groupement. Eu égard à l'importance, pour cette entité intercommunale réunissant 44 des 45 communes genevoises, de pouvoir continuer à répondre aux contraintes légales ainsi qu'aux besoins informatiques toujours plus nombreux des communes, il est proposé de continuer à les financer à hauteur de Fr. 500'000.-- par le Fonds intercommunal.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, d'inscrire au budget 2017 du FI une dépense d'investissements informatiques intercommunaux de Fr. 1'000'000.- destinée à financer:

- les investissements concernant le réseau RIAG existant à hauteur de Fr. 500'000.-
- les investissements du Groupement intercommunal d'informatique pour un montant de Fr. 500'000.-.

Il est pris acte de la décision D-30.40 de l'Association des communes genevoises.

Décision de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal
aux charges de fonctionnement du GIAP

14. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6 636 000 francs (D-30.41).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension</i> du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al. 1 LAC)	:	11 octobre 2016

Cette participation a été introduite pour la première fois en 2008, afin d'aider les communes à assumer le désengagement du Canton issu du transfert de charges (passage de sa participation de 50 % à 10 % des coûts publics du GIAP).

Elle a ensuite été prorogée d'année en année, en passant successivement de 30 % en 2008 à 14 % en 2015.

Pour 2017, le projet de budget du GIAP sera soumis au Comité du Groupement le 17 juin. Ce projet - non validé au moment de la transmission de ces explications - intègre d'ores et déjà le désengagement du Canton en application de la loi 11761 du 18 mars 2016. Pour le surplus, il table sur un maintien du taux actuel de subventionnement du FI à 14% des coûts communaux du Groupement dont le budget et les montants des cotisations seront, comme le veut l'usage, transmis aux communes dans le courant de la première quinzaine de juillet.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de maintenir, en 2017, la participation du FI aux coûts publics du GIAP à 14 %, représentant un montant de Fr. 6'636'000.-.

Il est pris acte de la décision D-30.41 de l'Association des communes genevoises.

15. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.42).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2016
Dossier communiqué le	:	24 juin 2016
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2016 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2016

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émergeant au budget de la Ville de Genève - subvention de 10,7 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise – représentent un montant net de 42,9 millions de francs. A cette somme, la Ville de Genève ajoute une subvention (hors gratuités) de 9,3 millions de francs.

Pour mémoire, une étude comparative avec différents opéras - à laquelle l'ACG a été associée - a notamment mis en évidence que les moyens à disposition du Grand Théâtre devraient être augmentés, afin de garantir le maintien de la qualité des artistes qui se produisent sur la scène de Neuve.

Compte tenu de ce qui précède et dans la mesure où deux chantiers d'importance en cours, à savoir le désenchevêtrement des tâches et la péréquation financière intercommunale, sont susceptibles d'avoir d'importants impacts futurs sur ce dossier, il est proposé de maintenir la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre à son niveau actuel.

Pour rappel, cette subvention annuelle a été introduite en 1998 pour tenir compte de l'important « effet de débordement » des prestations de cette institution culturelle dont la majorité des spectateurs viennent de l'extérieur de la Ville de Genève.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2016, de proroger la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau de 2016, soit Fr. 2'500'000.-.

Il est pris acte de la décision D-30.42 de l'Association des communes genevoises.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève notre séance et vous donne rendez-vous à 20 h 30 pour la reprise de nos travaux.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	954
2. Communications du Conseil administratif	954
3. Communications du bureau du Conseil municipal	955
4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 8 juin 2011 de M ^{mes} Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes» (PRD-4 A).	957
5. Election d'un-e représentant-e de l'Union démocratique du centre pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires, en remplacement de M ^{me} Leila Emamzadah, démissionnaire (RCM, art. 130, lettre B)	983
6. Pétitions.	984
7. Questions orales	984
8. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée (D-30.35)	1014
9. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2017 du Bibliobus (D-30.36)	1015
10. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.37).	1016

11. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement 2017, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300 000 francs (D-30.38) 1018
12. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal au cofinancement de la relève sportive pour un montant de 450 000 francs (D-30.39) 1019
13. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1 000 000 de francs (D-30.40) 1020
14. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation 2017 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de 6 636 000 francs (D-30.41)..... 1021
15. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.42)..... 1022
16. Propositions des conseillers municipaux 1023
17. Interpellations 1023
18. Questions écrites 1023

Le mémorialiste:
Ramzi Touma